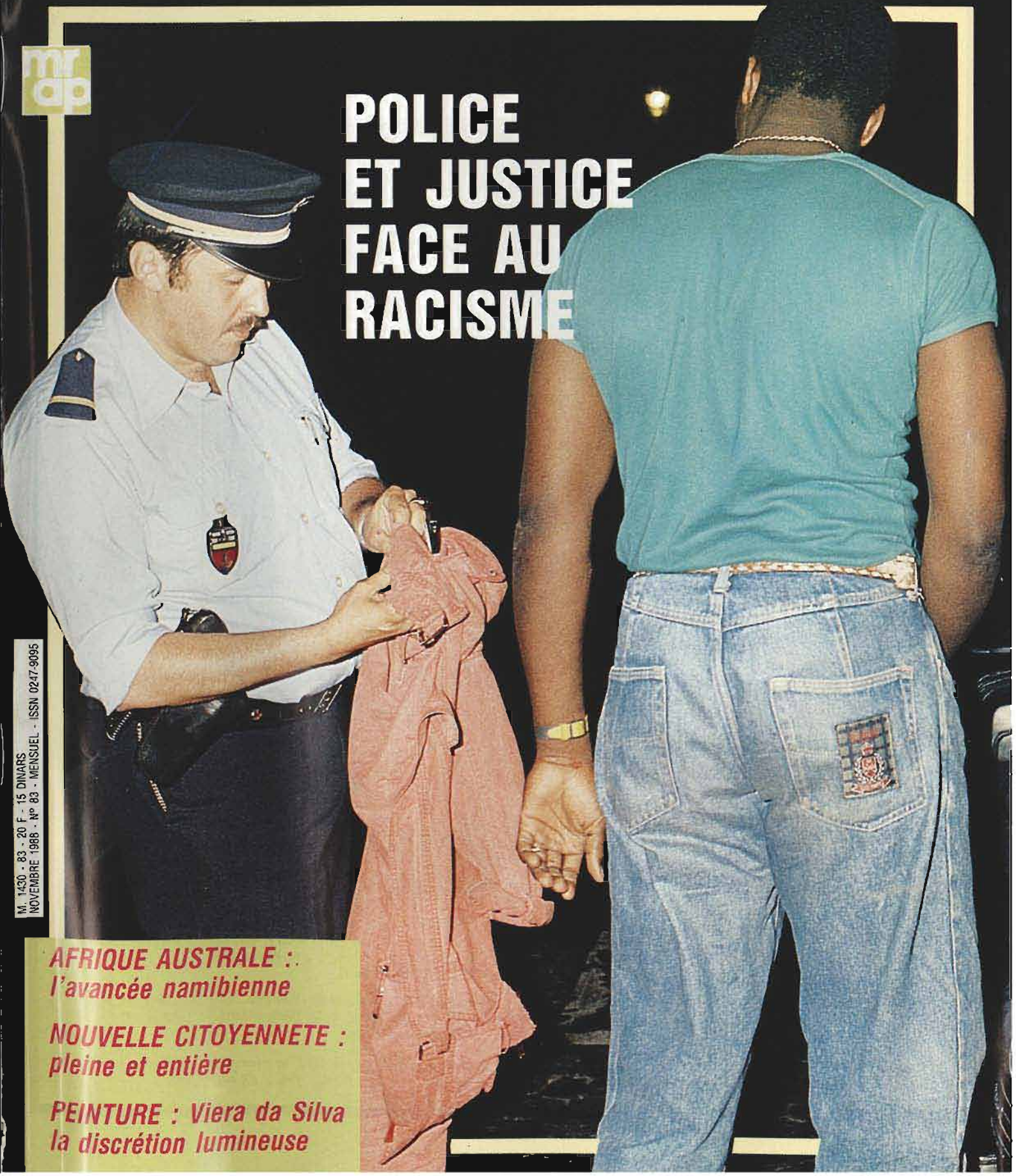


Différences

mr
db

**POLICE
ET JUSTICE
FACE AU
RACISME**



M. 1430 - 83 - 20 F. - 15 DINARS
NOVEMBRE 1988 - N° 83 - MENSUEL - ISSN 0247-9095

AFRIQUE AUSTRALE :
l'avancée namibienne

NOUVELLE CITOYENNETE :
pleine et entière

PEINTURE : *Viera da Silva
la discrétion lumineuse*

A L'HEURE DE LA REVOLUTION

Calendrier An 197 de l'Egalité

Un calendrier pour l'année 1989 a été édité par le MRAP. Il reprend les principes de découpage et les références agricoles du calendrier républicain instauré le 5 octobre 1793 par décret de la Convention. Ce calendrier de l'année nouvelle fait voyager dans le passé. De lecture aisée et fonctionnelle, accompagné de reproductions en couleurs marquant les grands événements de l'époque, il permet de se cultiver naturellement, sans effort, au jour le jour. Prix à l'unité : 40 F.



Planche pédagogique illustrée La Révolution de l'Egalité

Cette planche pédagogique est imprimée sur du papier glacé, agrémentée de reproductions en couleurs et accompagnée d'un texte récapitulatif des grandes décisions révolutionnaires de 1789. Le thème de l'égalité, illustré par la phrase générique

Un prix préférentiel est accordé aux commandes groupées : 30 F le calendrier et 60 F la planche. Les commandes sont à adresser au siège du MRAP, 89, rue Oberkampf, 75011 Paris. Tél. : 48.06.88.00.

« Blancs, Noirs, catholiques, protestants, juifs, libres penseurs, tous citoyens » peut ainsi être agréablement abordé avec les collectifs scolaires et professionnels. Prix à l'unité : 80 F.

Déclaration des droits de l'homme : en deux planches séparées, le texte complet des déclarations de 1789 et 1793. Prix à l'unité : 50 F.

EDITO

A souligner

La presse n'en a que très peu parlé et c'est dommage. Des juges, des policiers, des avocats et personnels pénitenciers réunis avec le MRAP ont travaillé deux jours durant dans un colloque « Police et justice face au racisme ».

A l'évidence, juges et policiers ne sont pas plus racistes que la masse des citoyens, mais leur comportement, s'appuyant sur la force publique, a plus de portée et peut faire plus de dégâts que celui d'un simple citoyen. A plus de responsabilité et de pouvoir doit correspondre un contrôle plus sévère.

Ces 21 et 22 octobre dernier à Paris, c'est d'abord un constat que l'on a fait : celui des méthodes et celui des textes et lois actuellement appliqués. Consternant et rassurant.

Consternant d'entendre ces magistrats et fonctionnaires dire le racisme quotidien de l'autorité de police et de justice, mais rassurant de les entendre affirmer leur volonté de voir changer les comportements, les textes de lois et règlements.

Car après le constat rapide et presque facile des faits, il est vite apparu que le travail des uns et des autres contre le racisme ne pouvait être dissocié. Changer les textes, former les personnels, combattre quotidiennement le racisme : trois façons de faire complémentaires.

Il en est d'autres et l'on n'épuisera pas ici la portée des travaux de ce colloque (dont les actes seront publiés par ailleurs), il fallait simplement souligner l'importance de cette première.

Différences

NOVEMBRE

Différences

Magazine créé par le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples), édité par la Société des éditions. Différence: 89, rue Oberkampf 75543 Paris cedex 11 Tél. : (1) 48.06.88.00

SOMMAIRE

ACTUEL 4 Vous avez dit clarification ?

Des personnalités et des élus du Front national le quittent. La droite classique condamne ouvertement Le Pen. Les choses sont-elles plus claires pour autant ?

MARCEL DUPONT

8 Afrique australe

L'Afrique du Sud négocie avec l'Angola, accepte l'indépendance de la Namibie, adopte un profil bas dans la région. Pourquoi ? Auteur d'Afrique australe : cap sur la liberté, Maurice Cukierman analyse les évolutions de la région.

12 Pleine et entière

Nouvelle citoyenneté, le vocable a fait mouche. Une bonne raison de préciser le sens des mots et, donc, des enjeux.

DOMINIQUE LAHALLE

ABONNEMENTS

1 an : 200 F.
1 an à l'étranger : 220 F.
6 mois : 120 F.
Etudiants et chômeurs, 1 an : 150 F.
6 mois : 80 F.
(joindre une photocopie des cartes d'étudiant ou de pointage).
Soutien : 300 F.
Abonnement d'honneur : 1 000 F.
Algérie : 15 dinars. Belgique : 140 FB.
Canada : 3 dollars. Maroc : 10 dirhams.

Publicité au journal

Photocomposition
PCP, 17, place de Villiers,
93100 Montreuil. Tél. : 42.87.31.00

Impression Montligeon. Tél. : 33.83.80.22.
Commission paritaire n° 63634
ISSN 0247-9095.
Dépôt légal : 1988-10.

La rédaction ne peut être tenue pour responsable des photos, textes et documents confiés.

DOSSIER 16 Police et justice face au racisme

Les 21 et 22 octobre, le MRAP et diverses organisations de policiers, d'avocats et de magistrats organisaient à Paris un colloque : « Justice et Police face au racisme ». Avant ces travaux, Différences a rencontré divers acteurs de ces Assises.

CHERIFA BENABDESSADOK

CULTURE 26 La discrétion lumineuse

Viera da Silva offre à Paris une superbe exposition. Aux lecteurs de Différences, elle donne sa vision du monde.

VERONIQUE MORTAIGNE

30 Quarante bougies pour la dignité

La déclaration universelle des droits de l'homme a 40 ans. Quarante bougies à ne pas souffler, une petite flamme à entretenir.

CHERIFA BENABDESSADOK

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Albert Lévy

REDACTION

Rédacteur en chef
René François
Secrétariat de rédaction-
maquettes :
Véronique Mortaigne
Iconographie
Joss Dray

ADMINISTRATION/GESTION

Loïc Le Guernigou

ONT PARTICIPE A CE NUMERO :

Chérifa Benabdessadok, Dominique Lahalle, Véronique Mortaigne, Christiane Dancie, Laure Lasfargues, Maurice Cukierman, René Mozenod, Souâd Belhadad, Richard Garcia, Marcel Dupont, Robert Pac, Yves Thoraval. Maquette : Joao Batista Neibert.

Couverture : Patrick Zachmann/Magnum

■ VOUS AVEZ DIT « CLARIFICATION ? »

Rien ne va plus entre la droite dite « classique » et le Front national. Début septembre, le sinistre calembour de Le Pen a été pour la direction du RPR le prétexte à une clarification attendue depuis maintenant cinq ans. Jamais, en effet, le mouvement de Jacques Chirac ne s'était démarqué aussi clairement de l'extrême droite. Non seulement il condamne par avance « toute alliance, nationale ou locale, avec le Front national », mais, c'est Alain Juppé qui l'affirme, « condamnation vaut sanction ». Comme pour prouver sa bonne foi le RPR ne devait pas tarder à sanctionner deux secrétaires de circonscription : Jean-Marie Cousin dans la 4^e du Pas-de-Calais et Raymond Lecler dans la 12^e des Bouches-du-Rhône. Tous deux avaient manifesté leur intention de s'allier à l'extrême droite lors des municipales.

A l'UDF, la condamnation se veut tout aussi unanime. Elle est néanmoins assortie d'une demande de changement de la loi électorale afin de rendre impossible les fusions de listes entre les deux tours des municipales. Certaines tentations pourraient se montrer tenaces. Il eût été difficile pour ces deux formations de se contenter du parti de Jean-Marie Le Pen, alors que deux de ses principaux lieutenants, François Bachelot et Parcal Arrighi, n'avaient pas hésité à désapprouver publiquement la nouvelle stratégie suivie par leur patron. En un jour, ils ont découvert un Le Pen différent de celui qu'ils s'imaginaient. Triste aveuglement dans la sincérité laisse perplexe.

Peut-on être exempt d'un tel doute face aux nouvelles intentions du RPR et de l'UDF, son alliée ? Si certains de leurs membres ont toujours fait part de leur détermination face à Le Pen, il y a toujours des Labbé ou Bigeard pour penser que c'est Simone Veil qui crée l'antisémitisme et Harlem Désir le racisme. On se souvient aussi d'une lettre de Giscard à Le Pen, c'était en février 1987, dans laquelle il se félicitait que le FN « parti démocratique représenté à l'Assemblée (...)

condamne le racisme et l'antisémitisme ». Il avait besoin de ses voix pour conquérir une présidence de commission... Dans six conseils régionaux, le FN reste encore un allié. Les ententes passées ne sont pas remises en cause. Pour Jean-Claude Gaudin « se présenter avec des gens qui ne sont pas de votre bord » est condamnable, non la constitution de « majorités pour gouverner » dans les municipalités et les régions. Une distinction subtile



Pascal Arrighi et Yann Piat.

■ FETE NAZIE EN LOIR-ET-CHER

Deux cents Néo-nazis se sont réunis par deux fois pour fêter le solstice d'été et l'équinoxe d'automne. Le 25 juin, des anciens combattants français de la Waffen SS ou de la LVF ont transmis le glaive à six représentants de la nouvelle génération, tous ont rigolé du génocide hitlérien en écoutant une petite pièce d'Olivier Mathieu avant de lancer de puissants « Sieg Heil » autour du feu de camp. Pour aussi insolite que cela puisse paraître, ce rassemblement a bien eu lieu en France, en Sologne, à 130 kilomètres de Paris, dans un château de 40 hectares. Il serait pourtant passé inaperçu si un reporter de Politis n'avait réussi à se glisser au milieu d'eux. Son compte rendu, accompagné d'une demande d'interdiction de telles réunions, adressé au ministre de

qui pourrait autoriser de nouvelles ententes au lendemain des municipales. « Affaire de morale » pour quelques-uns, le refus de toute alliance avec le parti de Le Pen trahit plus sûrement pour les autres un souci tactique : « Toutes les idées mises en avant par le FN ne sont pas forcément condamnables. A nous de les porter mieux qu'hier... » annonce déjà Charles Pasqua.

M. D.

■ PASQUA OU PAS...

Claude Muloko Senga a été expulsé le 6 octobre dernier. Ce jeune Zaïrois vivait depuis plusieurs années en France, étudiant en programmation. Le 5 octobre, il avait été arrêté dans le foyer ou il logeait ; autant dire qu'il ne se cachait pas. Le soir même, une délégation d'habitants de sa commune, Blanc-Mesnil, se rendait en préfecture pour s'entendre dire : « le dossier sera revu, rien à craindre... »

Il manquait à Claude un certificat scolaire, ses amis l'ont retrouvé, l'on apporté le lendemain ; c'était trop tard, il avait été transféré au centre du Mesnil-Amelot.

L'affaire était en cours depuis avril 1988, le maire de la commune (M. Frégosy) avait écrit à M. Latournerie, sans résultat. Le 10 août, en réponse à une autre lettre du maire, Pierre Joxe assurait l'édile

« d'un examen attentif » de sa requête en faveur du jeune homme, des informations suivraient... En fait d'information, ce fut l'expulsion vite-fait, presque honteuse. Les amis de Claude, le maire n'ont même pas pu lui remettre l'argent qu'ils avaient collecté pour lui, la délégation étant entourée de très nombreux policiers. Claude Muloko Senga a, en outre, été expulsé vers un pays (le Zaïre) ou il ne connaît personne, sa seule famille étant au Gabon. Il a donc fallu faire passer un message par RFI pour Radio-Libre afin que sa famille soit informée de son arrivée au Zaïre et le récupère. Le message est-il passé ou Claude se trouve-t-il désormais seul, sans argent et sans contact dans un pays où il ne connaît personne ? Pasqua ou pas, Claude n'a pas vu le changement.

■ CONTRE LA LOI PASQUA

Alors que le gouvernement ne semble pas disposé à revenir rapidement sur l'ensemble de la législation qui frappe l'immigration, (la loi Pasqua, les dispositions sur le regroupement familial et le droit d'asile) il ne reste plus qu'à mener campagne pour que le droit soit respecté. Et ce n'est pas les assurances données par les différents ministres contactés, selon lesquelles les préfetures ont reçu des consignes de souplesse, qui peuvent suffire. L'appel au président de la République et aux députés, qui a été lancé en mai par de nombreuses personnalités, commence à rassembler un nombre significatif de signatures, et il doit donner lieu, courant du mois d'octobre, à de multiples délégations auprès des députés ou à l'Élysée. Parallèlement à cet appel, les associations, les syndicats et partis qui s'étaient regroupés lors de la campagne contre la réforme du code de la nationalité se sont réunis le 29 septembre et ont adopté une résolution appelant à la mobilisation.

Une nouvelle association, Génération Beur, vient de se constituer à Saint-Denis. Elle est présidée par Nordine Chérif, 33 ans, né à Saint-Denis. Génération Beur base son action future sur sa « charte pour l'intégration » dans la

■ ILS ONT TUE

Début octobre, Patrick Le Mauff, un jeune clochard, est tué à Lille par une bande de skins, un meurtre gratuit. L'enquête policière, rapide, conduit à l'arrestation de huit de ces nazillons, dont le meurtrier. La vingtaine de skins de Lille, crânes rasés, rangers, croix gammées et rock anticomuniste étaient jusqu'à maintenant restés discrets. Mais le 28 mai dernier, quelques-uns s'étaient rendus à Brest ou l'un d'entre eux avait été arrêté pour avoir tabassé un CRS antillais. Un autre skin lillois, Arnaud Patin, est élu étudiant à la fac de Lille sous l'étiquette GUD-Troisième voie. Le meurtrier de Patrick Le Mauff est un jeune skin de 19 ans qui avait participé au raid de Chateauroux en août 1987, ou plusieurs jeunes immigrés avaient été blessés par des skins. En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

En une seule affaire d'agression, c'est trois raids nazillons qui se trouvent ainsi reliés : quelle meilleure preuve qu'un réseau existe, lié à l'extrême-droite et décidé à faire le plus de dégâts possibles ?

JUSTICE

ARABE HEUREUX. Pierre Jaboulet-Verchère, directeur de *Beaune-information* a été condamné à 8 000 F d'amende pour avoir publié un pamphlet anti-immigré sous le titre « Je suis un Arabe heureux ». Cette décision de justice contre un écrit raciste intervient après six ans de procédure ! Le MRAP et la Ligue des droits de l'homme reçoivent le franc symbolique.

LE FN MOUCHE. A Nancy, le tribunal correctionnel vient de condamner Jean-Claude de Sars, conseiller régional du Front national, à 5 000 F d'amende pour avoir diffusé un tract annonçant une distribution de vêtements réservée « aux Français d'origine et aux étrangers originaires de pays membres de la CEE ». Cette distribution faite par *Fraternité française* (proche du FN) tombait sous le coup de l'Article 416 du Code pénal

SIX MOIS FERME. Le tribunal correctionnel de Brest a puni Olivier Debionne d'un an de prison, dont six mois avec sursis et trois ans de mise à l'épreuve. Debionne est l'un des skinheads impliqué dans l'agression raciste de mai dernier, où trois jeunes Indonésiens avaient été blessés.

LES ASSISES ! La cour d'appel de Chambéry a refusé la mise en liberté de Claude Péronnier, fin septembre. En janvier 1988, celui-ci avait tué Bouguena Fetici de sept balles de carabines, les quatre dernières ayant été tirées en plein visage de la victime alors qu'elle était à terre, déjà gravement blessée. Le MRAP est partie civile dans cette affaire.

FUSILS A POMPE. Les deux racistes qui le 24 septembre 1986 sont entrés, un fusil à pompe à la main dans un café de Chambéry tenu par des Maghrébins et ont ouvert le feu (un blessé) ont de la chance. L'un d'entre eux, inculpé de complicité, de violences commises à l'aide d'une arme et avec préméditation a vu son contrat avec l'armée renouvelé. Autant dire qu'il a toute la confiance de ses supérieurs. Mais les deux flingueurs qui avaient demandé à être jugés en correctionnelle (leur geste tirer dans un café et blesser un homme devenant un simple délit).



NOEL MONNIER

■ NOISY-LE-SEC : MALIKA EST MORTE

C'était un samedi soir, cité de la Renardière à Noisy-le-Sec. Quelques jeunes discutent en bas de l'escalier. Passe une femme dans une grosse voiture : « Elle avait l'air bourrée, et puis soudain elle s'est arrêtée à notre hauteur, est descendue de sa voiture et s'est mise à nous insulter ». Devant les insultes racistes, Malek s'est fâché, une gifle est partie.



La femme remonte en voiture pour revenir très vite avec quatre hommes. Cela ressemble déjà à une provocation. Ils cherchent la bagarre. « Je suis de la police », lance l'un d'entre eux, qui s'approche de Malik avec une main dans le blouson. Il sort une arme et tire en l'air, Malika Moulai, 14 ans, qui regardait l'altercation de son balcon prend la balle en pleine tête et meurt. L'homme braque toujours son arme sur Malik et tire une seconde fois,

à bout portant sans toucher personne. Les cinq agresseurs s'enfuient alors. A aucun moment le tireur n'a sorti la moindre carte de police.

Les témoins qui iront déposer à la direction départementale des polices urbaines seront retenus 24 heures : « Ils nous ont fait attendre plusieurs heures, puis nous ont expliqué qu'il fallait qu'on soit placés en garde à vue. Ils nous ont transportés chacun dans un

commissariat où on a eu droit aux injures. »

Le lendemain, on apprendra que le tireur est effectivement un policier, hors service, qui dément avoir tiré deux coups de feu, même s'il admet un coup de semonce en l'air, celui qui a tué Malika.

Mais il y a de nombreux témoins dans la cité. Les habitants se sont émus de la mort d'une gamine.

Dans la cité, un comité « Jus-

tice pour Malika » s'est créé, qui, avec le comité local du MRAP, a recueilli 30 000 F pour aider la famille de la victime. Une semaine après la mort de Malika, mille personnes ont manifesté dans les rues de Noisy. Personne ne veut accepter que Malika soit une victime de plus, et l'agression contre la cité une provocation raciste sans suite.

Une pétition circule, très massivement signée, et les habitants de la cité veulent intervenir pour que le port d'arme hors service soit contrôlé. Véronique Néiertz, députée de la ville a été saisie. Une réaction vigoureuse, alimentée par l'impression de beaucoup d'habitants de la cité, à savoir qu'il y a deux poids deux mesures : si les témoins ont été gardés 24 heures, il a fallu attendre quatre jours pour que le meurtrier soit écroué. Encore n'est-il inculpé que d'homicide involontaire.

■ SOLIDARITE MINIMALE

La discussion parlementaire sur le revenu minimum d'insertion (RMI) fut suivie attentivement pour les associations de solidarité avec les immigrés, car le projet comportait des dispositions discriminatoires.

L'article 7 par exemple prévoyait l'attribution du RMI aux « étrangers titulaires d'une carte de dix ans... ou d'un titre donnant des droits équivalents en vertu de traités ou accords internationaux ». Exclue donc : les titulaires d'une carte d'un an et les demandeurs d'asile. En outre, les enfants entrés en France avant l'âge de 16 ans, hors des procédures de regroupements familial étaient exclus du calcul des montants alloués. Le projet prévoyait également une limite minimale d'âge (25 ans), laissant de côté de nombreux jeunes sans ressources suffisantes et parfois chargés de famille.

Ces exclusions étaient inacceptables et les associations

membres de réseau d'information et de solidarité avec les travailleurs immigrés (accueil et promotion, CAIF, Ciemi, Fasti, CLAP, CIMADE, GISTI, pastorale des migrants et MRAP) et la LDH ont donc été reçues par Jean-Marie Bellorey, président de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale et rapporteur du projet.

De cette rencontre, il est ressorti que les problèmes posés par le réseau sont réels et le rapporteur acceptait quelques modifications. Le cas des demandeurs d'asile pouvait être réglé après un an de séjour, l'attribution du RMI étendue aux titulaires d'une carte de séjour d'un an au titre de salarié (après 3 ans de carte) ou à ceux qui titulaires d'une carte de résident de plein droit se heurteraient à un refus de l'administration. Le rapporteur n'entendait pourtant pas revenir sur la limite d'âge de vingt-cinq ans,



sauf pour les chargés de famille.

Ces concessions ont été, pour la plupart reprises par le Parlement mais celui-ci n'a guère été plus loin que le rapporteur. Des exclusions demeurent pour les étrangers, consensus oblige. Au gouvernement, on a souligné qu'il y aurait, sans cela, danger « d'appel d'air », c'est-à-dire d'attirer de nouveaux immigrés. Le réseau a chiffré les exclus : 500 000 personnes.

La solidarité minimale (comment se loger avec 2 000 F par mois en région parisienne) reste aussi sélective.

Revue(s)

Dans **Article 31**, n° 41, un article d'analyse sur le vote Le Pen et un autre sur les monarchistes : « Le roi est mort vive la réaction » Article 31, BP 423, 75527 Paris cedex 11.

Reflex n° 18 offre huit pages sur l'extrême droite et beaucoup de petites informations. (14, rue de Nanteuil, 75015 Paris).

Documentation réfugiés continue une régulière et intéressante revue de presse sur les réfugiés dans le monde. Dans le n° 51, un article sur la loi Pasqua et les positions du PS. (4-6, passage Louis-Philippe, 75011 Paris).

Croissance des Jeunes Nations (n° 308) sort un dossier, **Partager la terre en Amérique latine**. Au sommaire également un reportage sur la Corée du Sud et une enquête sur l'Éthiopie. La livraison d'octobre (309) est centrée sur le tiers monde et l'école.

(163, bd Malesherbes, 75859 Paris cedex 17).

Dans **Humanisme** (revue des francs-maçons), un dossier **Europe, un Etat de la francophonie dans le monde**, de Patrick David : **D'ailleurs et de toutes les couleurs**. (16 bis, rue Cadet, 75009 Paris).

L'INSEE édite un supplément **La France et ses régions**, chiffres des populations, de l'emploi, de l'immigration... nombreuses cartes. (INSEE : BP 2718, 80027 Amiens).

Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques

Les immigrés et la politique. Cent cinquante ans d'évolution

Catherine Wihtol de Wenden
400 p. 190 F (2-7246-0552-7)

Visages de la nouvelle droite. Le G.R.E.C.E. et son histoire

Anne-Marie Duranton-Crabol
Préface de René Rémond
288 p. 160 F (2-7246-0561-6)

Prix de lancement jusqu'au 31/03/89 : 128 F

Le fascisme : un totalitarisme à l'italienne ?

Renzo De Felice
Préface de Pierre Milza
368 p. 180 F (2-7246-0560-8)

Collection Références

Les musulmans dans la société française

sous la direction de Rémy Leveau et Gilles Kepel
200 p. 56 F (2-7246-0558-6)

Revue française de science politique

L'anthropologie politique aujourd'hui
octobre 1988 168 p. 90 F



27, RUE SAINT-GUILAUME - PARIS 7^e - TEL : 45 49 50 50

PRESSES UNIVERSITAIRES de BORDEAUX

- [COLLECTIF], *L'Aquitaine : terre d'immigration, état des travaux et sources*..... 80 F.
- GAIMARD (Maryse), *La population étrangère dans la Communauté Urbaine de Bordeaux*..... 70 F.
- ROUDIÉ (Philippe), *Les saisonniers étrangers en Aquitaine septentrionale*..... 85 F.
- [COLLECTIF], *Minorités et État*..... 85 F.
- LACROIX (Jean-Michel), *Anatomie de la presse ethnique canadienne*..... 98 F.
- [COLLECTIF], *Les minorités hispaniques en Amérique du Nord (1960-1980)*..... 95 F.
- [COLLECTIF], *L'immigration européenne aux États-Unis (1880-1910)*..... 90 F.
- FESCIA-BORDELAIS (S.), GUILLAUME (P.), *Colons italiens en Aquitaine dans la première moitié du vingtième siècle*..... 80 F.
- [COLLECTIF], *Les Italiens en Aquitaine*.. 80 F.
- [COLLECTIF], *Images des Espagnols en Aquitaine*..... 95 F.

UNIVERSITÉ DE BORDEAUX III

Domaine Universitaire - 33405 TALENCE CEDEX

☎ 56 84 50 20/56 84 50 21/56 84 50 22

Soixante-quinze photographes contre l'apartheid

Le MRAP a réuni dans ce petit livre des photographes qui ont donné chacun une photo contre l'apartheid. Cet opuscule n'est pas destiné à informer sur l'Afrique du Sud, il est le geste collectif de solidarité de 75 artistes avec ceux qui subissent la loi raciste. Acte de solidarité destiné, bien sûr à être relayé par des milliers d'acheteurs. Henri Cartier-Bresson, Dityvon, Robert Doisneau, Alex Jordan, Guy Le Querrec, Willy Ronis, Pierre Terrasson... autant de noms qui garantissent en plus la qualité des clichés ici donnés contre l'apartheid. Commandes aux éditions Différences, 89, rue Oberkampf, 75543 Paris cedex 11 (l'exemplaire : 49 F).



L'Afrique du Sud à la table des négociations, qui l'eût cru il y a un an ? Maurice Cukierman, auteur d'Afrique du Sud cap sur la liberté —, spécialiste de l'Afrique australe, livre son analyse de la situation.

MAINTENIR LA PRESSION

Faut-il y croire? Ce n'est pas la première fois que Botha et son équipe prennent des engagements qu'ils ne tiennent pas. Chacun sait que l'Afrique du Sud a toujours refusé de reconnaître le droit à l'indépendance du peuple namibien, ce qui a conduit celui-ci (sous la direction de la SWAPO) à se soulever. Nul n'ignore non plus que dès avant l'indépendance de l'Angola, les racistes qui avaient aidé les colonialistes portugais ont tout tenté pour mettre en place à Luanda un gouvernement à leur botte. Impuissant devant l'audience du MPLA, l'Afrique du Sud a recouru à l'intervention militaire directe. Mal lui en prit puisque les Angolais, puissamment aidés par un contingent internationaliste cubain, battirent à plate couture l'armée des racistes. Pretoria, sous la houlette de Botha et de l'armée, utilisa une



25 juin : Négociations entre les dirigeants sud-africains, angolais, américains et cubains au Caire.

stratégie comportant trois volets :
— développement de la guerre en Namibie avec l'engagement de 100 000 hommes et préparation d'une alternative néocolonialiste dans le pays (gouvernement intérimaire, constitution d'une armée fan-

toche...)
— déstabilisation de l'Angola par le terrorisme en utilisant l'Unita et Savimbi.
— agression permanente directe des forces armées et de l'aviation sud-africaine qui s'est traduite par l'occupation quasi-permanente d'une partie

de la région du Cunene (frontière avec le Namibie) depuis juillet 81 jusqu'au début septembre dernier. Or, dès le début de 88, il s'avère que cette stratégie est un échec total. En Namibie, l'alternative néocoloniale n'a aucune consistance. Les fantoches regroupés

en factions rivales s'entredéchirent. Malgré la répression, la SWAPO, développe ses activités politiques et militaires; les pertes sud-africaines sont de plus en plus élevées et la population s'assimile toujours plus à la SWAPO dont l'audience augmente même chez les Blancs namubiens. En Angola, la situation n'est pas brillante non plus. Certes, l'Angola reçoit des coups très durs. Les pertes angolaises sont considérables : des morts et des blessés en grand nombre, des milliers d'estropiés par les mines-pièges de l'Unita et le SADF (South African Defence Force)... Mais pour quel résultat? L'Unita est unanimement condamnée en Afrique (même si Mobutu, Hassan II, Bongo et Houphouët-Boigny la soutiennent en sous-main). Par trois fois, l'armée sud-africaine a été obligée d'intervenir directement à ses côtés pour qu'elle ne soit pas balayée par les FALP angolaises.

En septembre 87, l'armée et l'aviation sud-africaines intervinrent massivement stoppant une offensive angolaise. Les pertes sud-africaines furent lourdes, des mutineries éclatèrent dans les bataillons de supplétifs namubiens. C'est dans ce contexte que s'ouvrirent les premières négociations. La situation politique était changée.

Le régime d'apartheid en difficulté

Car les soucis de Botha et des milieux dirigeants racistes ne sont pas que militaires. L'Afrique du Sud traverse une crise économique profonde. Les populations noires, même si les événements sont moins spectaculaires, et malgré l'état de siège depuis trois ans, n'ont rien perdu de leur combativité. La lutte armée de l'ANC malgré de grosses difficultés s'est maintenue à son niveau antérieur.

En même temps, la guerre menée en Angola et en Namibie, la crise de l'apartheid érodent gravement la base sociale du pouvoir. D'un côté la politique "réformatrice" de l'apartheid est rejetée par les secteurs qui jusqu'à présent étaient les piliers du Parti national. De l'au-

tre côté, l'opposition blanche à l'apartheid sous toutes ses formes s'élargit : les rencontres entre responsables économiques, politiques, sportifs et l'ANC se multiplient. Le mouvement contre le service militaire obligatoire est particulièrement fort : en 1987, au Transvaal, 25 % des conscrits ne se sont pas présentés. En août dernier, 123 jeunes ont défié les tribunaux, préférant de lourdes peines de prison à l'armée. La marge de manœuvre est donc étroite pour le régime.

Botha et le pouvoir militaire n'ont plus de temps à perdre : pour réussir, il faut reconquérir la confiance des Etats-Unis, éloigner le spectre des sanctions, faire croire à une couche restreinte de la population noire (les collaborateurs et ceux qui sont susceptibles de le devenir) que les réformes vont changer quelque chose à la situation des Noirs, faire face aux difficultés économiques, stopper l'érosion de la base sociale du pouvoir, se forger une image de bonne volonté.

La paix en Angola, l'indépendance de la Namibie sont devenues les moyens de parvenir à ces objectifs.

La Namibie indépendante en 89 ?

Si la paix revient, au moins relative car la paix ne peut exister tant que dure l'apartheid, c'est que le pouvoir raciste est en difficulté. C'est en partant de cela qu'il faut analyser les accords actuels.

Ils prévoient l'évacuation des troupes de Pretoria du Sud de l'Angola et c'est désormais chose faite. L'Afrique du Sud s'est engagée à mettre en œuvre, dès ce premier novembre, la résolution 435 de l'ONU. Perez de Cuellar a déjà rencontré Botha et une délégation onusienne doit se rendre en Namibie pour superviser la préparation des élections générales prévues pour le 1^{er} juin prochain.

La SWAPO qui soutient sans réserve le processus en cours (tout comme l'ANC sud-africain, il faut le souligner) se prépare donc à cette bataille, électorale cette fois-ci si tout va bien. Pour faciliter les négociations et la mise en œu-

vre des engagements pris ordre a été donné aux guérilleros de la SWAPO de ne plus lancer d'attaque jusqu'à nouvel ordre.

La SWAPO réclame des négociations directes avec l'Afrique du Sud pour parvenir à un cessez-le-feu. Mais les Sud-africains tentent de gagner du temps en exigeant pour que les élections puissent se tenir en juin en Namibie que les forces internationaliste cubaines se retirent... d'Angola avec un délai d'un an au 1^{er} novembre. L'Angola et Cuba, d'accord dès 1975 pour qu'il n'y ait pas de militaires cubains dès lors que la sécurité angolaise est assurée, proposent un calendrier plus long (de deux à trois ans). Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'abord d'une affaire interne qui ne regarde que l'Angola et Cuba. Ensuite parce que les Sud-Africains ne peuvent être cru sur parole comme l'expérience du passé le montre. Enfin, parce que des problèmes restent en suspens : les Sud-Africains continuent de soutenir l'Unita et de le proclamer haut et fort, comme les USA.

Quel avenir ?

Il est donc évident que l'optimisme doit être raisonné. La situation n'est pas irréversible, loin de là, et des volte-faces sont toujours possibles. Cependant, pour la première fois depuis 1980, après l'indépendance du Zimbabwe, un réel espoir se fait jour de voir une évolution positive dans la région, marquant un nouveau recul des forces coloniales,

néocoloniales et racistes. La détermination de l'Angola et de Cuba est une garantie du respect des accords. Et d'ailleurs, tout en pratiquant une large politique de réconciliation nationale, les autorités angolaises viennent d'infliger des pertes sévères à l'Unita. C'est la confirmation que sans l'Afrique du Sud, il n'y a pas de problèmes de l'Unita en Angola.

On voit mal d'autre part les USA se dédire complètement. De surcroît, Botha on l'a vu, mais les élections bidons du 26 octobre en Afrique du Sud risquent fort de le confirmer par un boycott massif, n'est pas dans les meilleures conditions pour rompre ouvertement le processus. Il cherchera à gagner du temps.

Il tient cependant à l'opinion publique internationale d'agir pour que l'on parvienne rapidement à une solution pacifique dans la région, en affaiblissant encore plus l'apartheid. Il faut intensifier la lutte pour la mise en place de sanctions globales et obligatoires prévues par l'article 7 de la Charte de l'ONU contre l'apartheid, qui permet de mettre en échec toute tentative de récupération par l'apartheid des concessions qu'il est obligé de faire pour survivre. Alors, comme on a coutume de le dire, "le combat cessera faute de combattant". En tout état de cause, une fois la Namibie libre, ce combat sera plus facile pour que le peuple sud-africain voit la fin de son calvaire. □

ONU : LA RÉSOLUTION 435 SUR LA NAMIBIE

C'est sur la base de ce texte, voté le 29 septembre 1978 que, pour la première fois, l'Afrique du Sud a accepté de discuter, pour application. Il nous a semblé utile d'en publier l'essentiel.

... Réaffirmant la responsabilité juridique des organisations internationales à l'égard de la Namibie, [l'ONU].

1. Approuve le rapport du secrétaire général (S/12827) pour l'application de la proposition de règlement de la situation namibienne (S/12636), ainsi que sa déclaration explicative (S/12869).
2. Réaffirme que son objectif est le retrait de l'administration illégale de l'Afrique du Sud en Namibie et le transfert du pouvoir au peuple de la Namibie avec l'assistance de l'Organisation des Nations unies conformément à la résolution 385 (1976).
3. Décide de créer sous son autorité, pour une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois, un groupe d'assistance des Nations unies pour la période de transition (GANUPT), conformément au rapport susmentionné du secrétaire général, aux fins d'aider son représentant spécial à exécuter le mandat qui lui a été confié au paragraphe 1 de la résolution 431 (1978) du Conseil de sécurité, à savoir assurer dans un proche avenir l'indépendance de la Namibie au moyen d'élections libres sous la supervision et le contrôle

de l'Organisation des Nations unies.

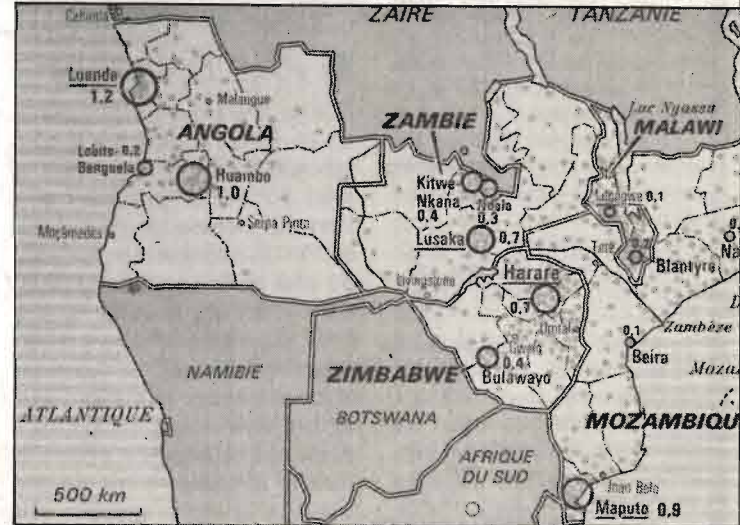
4. Constante avec satisfaction que la SWAPO est disposée à coopérer à la mise en application du rapport du secrétaire général, et notamment qu'elle est prête à signer et à respecter les dispositions relatives au cessez-le-feu, comme l'a exprimé son président dans sa lettre datée du 8 septembre 1978 (S/12841).

5. Demande à l'Afrique du Sud de coopérer immédiatement avec le secrétaire général à l'application de la présente résolution.

CONFERENCE DE PRESSE

Le 28 septembre dernier, le MRAP organisait dans ses locaux une conférence de presse sur la situation en Afrique australe, avec la situation nouvelle créée par les conversations en cours sur l'indépendance de la Namibie, le désengagement sud-africain d'Angola et le dixième anniversaire de la résolution 435 de l'ONU sur la Namibie. Eddy Amkongo représentant de la SWAPO en France, a notamment réaffirmé la volonté de son mouvement de participer aux élections prévues sous contrôle de l'ONU. « Les sondages des observateurs

nous accordent de 75 à 80 % des suffrages, a-t-il déclaré. Même les Sud-africains le savent. » A la question d'une coopération possible avec la France, après l'indépendance, Eddy Amkongo s'est montré net : « La France est déjà impliquée, négativement, en Namibie. Mais même si un gouvernement SWAPO ne respectera pas les accords conclus par la France avec l'Afrique du Sud, nous croyons que la Namibie indépendante, gouvernée par la SWAPO, pourrait coopérer avec la France, sur l'uranium ou dans d'autres domaines. »



La Namibie, 824 000 km² n'a qu'un million et demi d'habitants. L'Afrique du Sud y entretient trente mille hommes et met au pillage les ressources naturelles minières du pays (uranium en particulier).

■ BANGLADESH : INONDE PAR LA MISERE

Une fois de plus, l'ancien Pakistan oriental va devoir payer son tribut annuel aux éléments déchaînés. Le « pays du Delta », l'un des plus pauvres du monde, n'est pas prêt de se relever des inondations qui l'ont ravagé : deux tiers du territoire submergé pendant plusieurs semaines, 8 millions de maisons détruites, 25 à 30 millions de sans-abri sur une population de 105 millions d'habitants et... 1 000 morts, chiffre officiel dérisoire par rapport aux 25 000 victimes du cyclone qui, en mai 1985, dévasta la baie du Bengale. Devant l'ampleur et la régularité du désastre, le président Ershad a demandé la création d'une conférence internationale d'experts afin de déterminer les causes de cette véritable malédiction. Malgré une aide internationale soutenue, la situation ne cesse de se dégrader car le gouvernement, plus préoccupé de museler l'opposition et de mater la rébellion armée des tribus Chakma, n'a jamais mis en œuvre le moindre projet d'aménagement et de sauvegarde des eaux. En effet, le Bangladesh est le



point de convergence de milliers de rivières et de fleuves, dont le Gange, le Brahmapoutre et le Meghna, qui quittent leur lit dès la saison des pluies, de juin à septembre. L'eau qu'ils drainent en traversant l'Inde, le Népal et la Chine charrie chaque année quelque 2,5 milliards de tonnes de limon, modifiant leur tracé. Le relief uniformément plat ne fait qu'aggraver ce phénomène puisque ces fleuves entrent dans le pays à une altitude de 22,5 mètres, alors qu'il leur reste 450 kilomètres à parcourir pour se jeter dans la mer. Leur débit est phénoménal, si l'on compare les 70 000 mètres

cubes par seconde du Gange en crue aux 2 500 de la Seine à son maxima. La déforestation des flancs sud de l'Himalaya, où la coupe des arbres va bon train, a mis à nu les sols qui ne retiennent plus rien de l'érosion violente causée par les pluies. Enfin, les bilans impressionnants des victimes s'expliquent par l'extraordinaire densité de la population qui possède le taux de natalité le plus fort du monde. Tous les ans, des milliers de villages sont rayés de la carte par des torrents de boue et seuls 20 p. 100 des terres sont à l'abri des inondations.

RICHARD GARCIA

On évoque depuis peu un facteur nouveau : les modifications atmosphériques et océaniques qui affectent la mousson, responsables des quatre années de sécheresse que l'Inde vient de connaître. Aujourd'hui, les eaux, en revenant à un niveau normal, ont laissé derrière elles le lot habituel des épidémies et de la famine, tandis que les nombreux bateaux de dragage des fleuves continueront de rouiller sans que quiconque les utilise. Les inondations n'auront fait que parachever les dégâts du sous-développement.

■ L COMME LAROUSSE

Imaginez un visiteur espagnol cherchant un équivalent à judio (juif) : « Et si nous allions manger au restaurant youpain (sic) ? » Le même au hamman : « Ces fresques bicots sont superbes (pour la traduction de « moro ») ou devant la télé à l'heure de Séoul : « Carl Lewis est un bougnoul, non ? » (pour l'espagnol negro)... Cet ami espagnol n'est pas un raciste invétéré, il a simplement peaufiné son français courant dans le Larousse ! Car le dictionnaire bilingue franco-espagnol Larousse-Europa est surprenant. Toutes ces insultes racistes y figurent. Au MRAP, qui protestait contre de tels choix de vocabulaire, Larousse a fait savoir qu'il n'était pas l'éditeur, mais simplement le distributeur. La direction de Larousse affirme qu'elle partage le point de vue du MRAP et qu'elle fera suivre à l'éditeur concerné.

■ LES RACISTES HORS LA LOI

La commission centrale des élections de la Knesset (parlement israélien) a décidé d'interdire au parti Kach (extrême-droite) toute participation aux élections du 1^{er} novembre prochain en Israël. Depuis 1985, la Knesset a adopté une loi qui

interdit aux partis « qui contestent l'existence de l'Etat d'Israël comme étant l'Etat du peuple juif, la nature de l'Etat ou incitent au racisme » de participer aux élections. Kach, le parti du rabbin Meir Kahana prône l'expulsion des Arabes

d'Israël et des territoires occupés et est un parti ouvertement raciste et fascisant. On attend que le Parlement français, émanation du pays des droits de l'homme interdise également toute activité électorale basée sur le racisme...

■ PAS D'OUBLI

Soldat déserteur passé aux nazis en 1942, Alexandre Possevine avait ensuite participé à la mise à mort de plusieurs milliers de personnes et fut reconnu directement responsable de plus de trois cents assassinats. Arrêté, il vient d'être condamné à mort par les tribunaux soviétiques. A Moscou toujours, deux hommes viennent d'être condamnés, l'un à deux ans et demi de prison et l'autre à quinze mois de travaux d'intérêt public. Ils avaient profané quarante-six tombes dans un cimetière juif de Moscou.

■ BOXEURS

Le MRAP est intervenu auprès de la Fédération française de boxe après que deux boxeurs se soient rendus l'un à Durban l'autre à Johannesburg en août dernier. Cette lettre du MRAP demandait à la FFB de « ne pas servir d'alibi à une prétendue "libéralisation" du régime ». La Fédération de boxe a argué que les deux boxeurs sont des professionnels qui ont besoin de gagner leur vie, les amateurs n'étant pas, eux, autorisés à se rendre en Afrique du Sud. La Fédération saisira cependant la

Commission nationale de la boxe professionnelle sur ce problème.

■ ALLUMETTES

La SEITA proposait des pochettes d'allumettes publicitaires pour la chichorée Leroux, faisant état « des meilleures relations » de cette maison avec l'Afrique du Sud. Le MRAP étant intervenu, la SEITA a fait valoir que ces publicités sont confiées à une agence privée mais qu'elle a demandé que ces pochettes soient retirées. Ce qui est désormais fait.

■ ISRAËL : UN JOURNALISTE EN DANGER

Il y a un an, Michel Warshawsky, responsable de l'agence de presse Alternative Information Center, collaborateur de l'hebdomadaire français *Politis*, était arrêté et mis en prison et l'agence fermée pour six mois. Libéré depuis, son procès s'est ouvert le 19 octobre dernier. Accusé de « services rendus à organisation illicite », de « possession de matériel écrit provenant d'organisation illicite » et de « soutien à organisation terroriste », le journaliste encourt un verdict sévère.

Ainsi, quatre militants pacifistes ont été récemment condamnés à un an et demi de prison dont six mois fermes, pour avoir rencontré une délégation de l'OLP en Roumanie devant les caméras de télévision. Pour que la coopération israélo-palestiniene ne meure pas avant même d'être réellement née, un appel pour l'arrêt des poursuites contre Michel Warshawsky circule à Paris. Pour tout contact, s'adresser à M. Christian Piquet, 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil.

■ LE BOYCOTT ROMPU ?

Le Kenyan Samson Obwocha, spécialiste de la course de fond est arrivé mi-octobre en Afrique du Sud pour participer à trois compétitions.

Treize Américains et un Brésilien participent à cette tournée d'athlétisme. C'est la première fois depuis 1976, année où la Fédération internationale d'athlétisme évinça l'Afrique du Sud, qu'une brèche est ouverte dans le boycott des athlètes contre le régime d'apartheid.

■ BANQUES SUISSES

Les deux-tiers des ventes d'or sud-africain se négocient à Zurich, par l'intermédiaire des banques suisses. Important partenaire économique pour l'Afrique du Sud, la Suisse est aussi le 5^e investisseur étranger là-bas.

Récemment, sous la pression des groupes anti-apartheid et des Eglises, les banques suisses ont cependant condamné publiquement l'apartheid et demandé au gouvernement de Pretoria « d'entreprendre des pourparlers sérieux et constructifs avec tous les groupes d'opposition ». En gage de bonne volonté, les banques suisses ont affirmé que leur engagement en Afrique du Sud avait diminué de près de la moitié entre 1985 et 1986. A quand, l'autre moitié ?

■ VERS QUELS DIALOGUES ?

Une rencontre entre Beurs et Feujis s'est déroulée le mois dernier à l'Assemblée nationale, organisée conjointement par l'UEJF (Union des étudiants juifs de France), France-Plus et la revue *Passages*. Une rencontre à la fois positive et ambiguë.

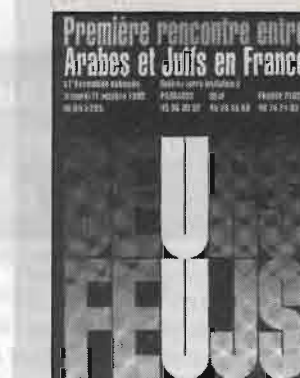
L'intitulé même cédait, comme l'a relevé Jacques Tarnero du cercle Bernard Lazare, à une certaine « vulgarité médiatique ». D'autres intervenants, dont un journaliste d'*Actualités juives*, ont souligné la très relative présence des Beurs et des Feujis. Ce terme désignant selon une logique de symétrie les « jeunes juifs », censés vivre les mêmes réalités que les « jeunes Arabes » des banlieues, et partager le même combat contre la montée du racisme et de la xénophobie. Cette sous-représentation, prégnante, a laissé la place à une sur-représentation du monde médiatique, universitaire, politique. Etait-ce bien-là le but de l'opération ? Le débat fut ainsi réduit à des monologues provenant de la tribune, il prenait une tonalité assez formelle et ouvrait la voix aux éternelles affirmations et aux rhétoriques que tout le monde décrie pourtant. On peut regretter que la parole des Beurs et des Feujis, sauf quelques exceptions, a été confisquée par les habitués de la parole, les membres des *establishments*. L'explosivité de la rencontre, fortement soulignée

par les grands médias, a été démesurément grossie. Comme si des citoyens français, parce qu'ils sont d'origine arabe ou juive, se plaçaient inévitablement dans le même rapport conflictuel et complexe qui oppose des Israéliens et les Palestiniens. Est-ce là une manière

opinions sur ce qui n'existe pas, et donc de mystifier les communautés mais aussi l'opinion publique dans son ensemble. Toute rencontre intercommunautaire ne peut que favoriser la connaissance et l'amitié entre les cultures et les personnes, et dans ce sens la rencontre Beurs et Feujis est un précédent positif. Il reste peut-être à poser des jalons pour que la substitution des uns et des autres aux parties en conflit au Proche-Orient soit durablement évitée.

Il reste aussi à s'interroger sur la représentativité des communautés par les organisations en présence. Devons-nous oublier, même à être traités de ringards, que les conditions socio-économiques déterminent souvent les comportements et les prises de positions ? Preuve en est, ce commentaire dans *le Monde* : « Les Juifs sont prêts à aider les Arabes à s'intégrer en France. A charge pour ces derniers de s'engager dans la défense des juifs d'URSS et de Syrie »... Peut-on espérer que les effets de cette rencontre — si effets il y a — s'éloignent de cette interprétation très commerciale du dialogue franco-français entre Beurs et Feujis ? Le commerce entre les hommes, s'il est une activité indispensable de la société, peut aussi porter des idéaux de fraternité qui dépassent les calculs d'épiciers. □

CHERIFA B.



■ CITOYENNETE PLEINE ET ENTIERE

On parle beaucoup depuis quelque temps d'une « nouvelle citoyenneté », sans toujours bien saisir à première vue de quoi il s'agit. Différences a tenté de faire, pour ses lecteurs, le point de la situation.

Sur le plan du droit, il n'est nullement question d'une citoyenneté différente, « nouvelle »... sauf à envisager une citoyenneté au rabais, limitée à la gestion des affaires locales et privée du droit de participer aux décisions politiques les plus importantes ! (Ce qui n'est aucunement l'idée, on peut en être certain, des promoteurs de la formule.) En revanche, la question se pose de l'accession à la citoyenneté des « résidents » (les immigrés régulièrement installés de façon durable en France), car ils n'ont pas aujourd'hui le droit de vote s'ils ne sont pas « nationaux ». Dans ce cas, ce serait plutôt de « nouveaux citoyens » qu'il faudrait parler ! Mais sur le plan du vécu dans notre société, la citoyenneté n'est pas toujours exercée, assumée comme le prévoit le droit. Nombreux sont ceux qui se trouvent exclus de la possibilité de prendre part « aux décisions qui concernent la société où ils vivent » (pour reprendre à notre compte la formule employée par le Conseil des ministres de l'Europe en 1975).

Les victimes de l'échec scolaire, plus ou moins analphabètes, les chômeurs qui cherchent à survivre et n'ont pas le cœur à réfléchir aux problèmes de la cité, ceux qui sont si mal logés qu'ils se sentent mis au banc de la société et beaucoup d'autres, se trouvent de fait exclus de la citoyenneté, comme les immigrés en sont exclus de droit. Et il faut ajouter ceux qui s'excluent eux-mêmes de la participation aux décisions, à cause de notre système de fonctionnement de la démocratie qui leur paraît trop compliqué et lointain, monopolisé par des appareils politiques dans lesquels ils ne se reconnaissent plus.

Cette situation d'exclusion ou d'éloignement finit par saper le caractère démocratique de nos

institutions.

C'est au sein des groupes de jeunes, en majorité issus de l'immigration maghrébine, après la marche pour l'égalité de 1983 et le circuit des mobylettes de Convergence 84, que la formule nouvelle citoyenneté est devenue à la mode. Elle couvrait une réflexion riche d'aspects multiples et de contradictions fécondes. Elle exprimait prioritairement une exigence ressentie par ces jeunes « de France », mais pas tous de nationalité française : « Nous voulons être citoyens là où nous vivons ! »

Nouvelle citoyenneté, dans la bouche des exclus de la citoyenneté, signifiait leur refus de passer sous les fourches caudines de la naturalisation (une possibilité, pas un droit !). Ils voulaient se voir reconnaître le droit de participer, à égalité avec les autres habitants de leur cité, aux décisions politiques qui engageaient leur avenir. C'était une formule lapidaire pour rejeter l'équation, inscrite dans la constitution de 1958, selon laquelle la citoyenneté est réservée aux nationaux.

Un modèle nouveau où les barrières de la nationalité sont effacées.

A la même époque, plusieurs organisations françaises avaient pris ou prenaient position pour le droit de vote des immigrés aux élections municipales (Ligue des droits de l'homme, dès 1980, le candidat Mitterrand en 1981, le PSU, la FASTI, le PCF en 1985) ou même pour l'ensemble des consultations électorales concernant la société dont ils font partie (MRAP en 1985). Par la suite, le gouvernement Chirac devait intervenir dans le débat, en sens contraire, en élaborant un projet de réforme du Code de la nationalité qui tendait à rendre plus difficile l'accession à la nationalité française, notamment pour les jeunes d'origine étrangère. Le mouvement d'opposition à ce projet a heureusement pris

une ampleur telle que le gouvernement Chirac a du reculer et constituer une Commission des Sages qui finissait par conclure... qu'il fallait au contraire leur faciliter l'acquisition de la nationalité !

La question de la citoyenneté et du droit de vote n'apparaissait plus d'actualité. Mais la poussée sociologique des générations issues de l'immigration s'affirmait d'année en année. Elles exigeaient de sortir de la marginalité où elles étaient reléguées et refusaient de laisser certaines expressions médiatiques parler en leur nom. Elles remettaient à l'ordre du jour la question de leur participation à tous les niveaux de l'action civique et politique.

La formule « nouvelle citoyenneté » change alors de sens : du refus de l'équation citoyenneté = nationalité, on passe à l'affirmation de son existence en tant que « déjà citoyen » ! Les jeunes refusent de se laisser diviser entre ceux qui peuvent déjà voter parce qu'ils sont de nationalité française et ceux qui sont écartés du fonctionnement des institutions parce qu'ils ne le sont pas. Ils

décident de s'engager ensemble dans tous les espaces libres de l'activité civique, sans attendre d'avoir obtenu le droit de vote et d'éligibilité.

En se plaçant sur le terrain, ils espèrent qu'on prendra l'habitude de les considérer comme des partenaires et que cela facilitera d'autant leur reconnaissance en droit.

La nouvelle citoyenneté peut donc être un thème de réflexion et un mot d'ordre d'action très positifs à condition d'être liés à une campagne d'explications claires affirmant la priorité de l'égalité des droits de tous ceux qui résident ensemble dans une même « cité » et donc du droit de vote et d'éligibilité des résidents.

Cette façon de se situer et d'agir dépasse le monde des immigrés. Faire l'apprentissage de la citoyenneté active avant même d'être reconnus citoyens en droit crée une dynamique valable pour d'autres exclus et même pour l'ensemble des citoyens. C'est prendre position contre les conceptions et les pratiques formalistes, passives de la citoyenneté : celles où l'on démissionne en votant pour des élus qu'on ne soutient ni ne contrôle. C'est redonner son sens à la démocratie, où l'impulsion vient du peuple et non des appareils politiques, où les problèmes vécus par le peuple sont plus importants que les calculs tactiques des politiciens.

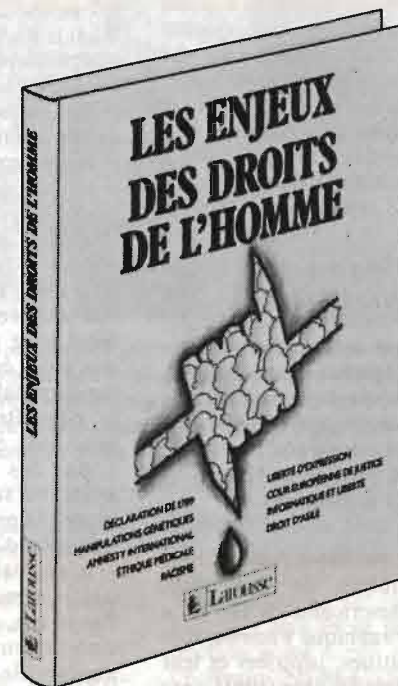
On voit maintenant le sens et la portée de la nouvelle citoyenneté ainsi définie. C'est un modèle nouveau où les antiracistes se retrouvent puisque les barrières de la nationalité sont effacées et où tous les démocrates sont concernés puisqu'un fonctionnement plus démocratique de la vie sociale est remis en place.

Il faut prendre garde pourtant aux dérapages toujours possibles. Mettre l'accent sur une nouvelle citoyenneté qui serait une nouvelle façon d'assumer tous ensemble les activités civiques locales sans prendre soin de rappeler qu'il ne peut y avoir de démocratie tant qu'une partie des habitants de la cité reste privée du droit de vote serait dangereux.

Il est vrai que la démocratie ne se limite pas au droit de vote et que celui-ci, s'il ne s'accompagne pas d'une lutte pour l'égalité, peut déboucher sur un marché de dupes. Mais il est encore plus vrai qu'il ne peut y avoir de démocratie lorsqu'une partie du peuple est privée du droit de participer aux décisions politiques. Tous les régimes modernes d'oppression prennent soin de laisser aux opprimés des espaces où ils disposent d'une certaine marge de liberté (y compris celui de s'exprimer en tant que minorité)... sauf celle de participer aux décisions ! □

DOMINIQUE LAHALLE

Enfin, des regards neufs sur des problèmes vieux comme le monde.

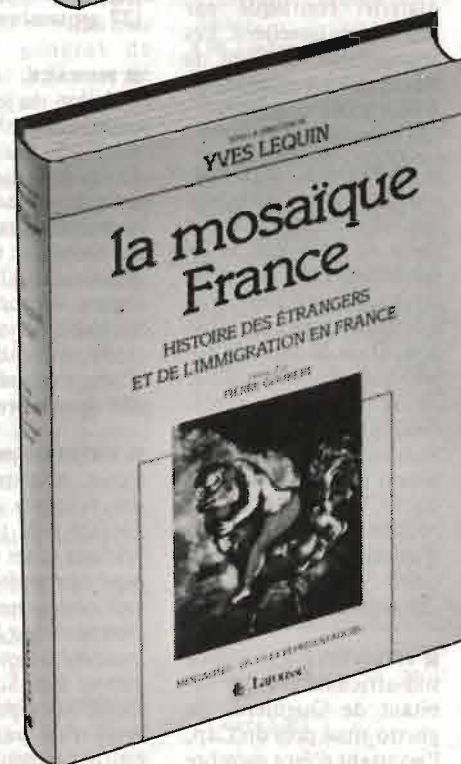


LES ENJEUX DES DROITS DE L'HOMME

Cet ouvrage rappelle l'histoire des droits de l'homme et dresse un panorama des points chauds du globe au regard des libertés. Mais de nouveaux enjeux surgissent dans l'actualité, posés notamment par la génétique, par l'informatique...

Voici une synthèse documentée, réalisée avec la collaboration, notamment, de : Hélène Carrère d'Encausse, Noël Copin, Jacques Fauvet, René Rémond, Paul Ricoeur, Jean-François Six, Evelyne Sullerot..., qui éclaire de façon inédite les grandes questions politiques et l'implication de l'évolution scientifique et technique dans notre vie quotidienne.

Un volume cartonné (17 x 22,5 cm), 260 pages, 25 photos, cartes et graphiques.



LA MOSAÏQUE FRANCE

Collection MENTALITÉS : VÉCUS ET REPRÉSENTATIONS

L'actualité soulève des préoccupations et des craintes qui, parfois..., ont une histoire. Reconstituer cette histoire, c'est la perspective originale que propose la nouvelle collection MENTALITÉS : VÉCUS ET REPRÉSENTATIONS, pour comprendre ce que nous vivons aujourd'hui en France.

Second titre de cette collection : LA MOSAÏQUE FRANCE, histoire des étrangers et de l'immigration en France. Cet ouvrage, réalisé sous la direction de Yves Lequin, préfacé par Pierre Goubert, retrace l'évolution des apports successifs d'étrangers qui ont contribué à édifier la France et, au cours des siècles, à former cette mosaïque de riches et multiples réalités humaines. Mais la société accueille ou rejette l'étranger selon qu'elle est sûre ou non de son identité. La période actuelle ne résonne-t-elle pas de ces lointains échos ?

Un volume relié sous jaquette (18,3 x 25,3 cm), 480 pages illustrées.

Dans la même collection :

LES MALHEURS DES TEMPS, histoire des fléaux et des calamités en France.



POUR MEMOIRE

■ **DEMISSION.** George Bush doit accepter la démission de Frederick Malek, vice-président du Comité national républicain qui organise sa campagne électorale. Le *Washington Post* avait révélé que, en 1971, à la demande du président Nixon, Malek avait recensé les Juifs qui

ganisé le commando qui avait assassiné en septembre 1948 à Jérusalem, le comte Folke Bernadotte, médiateur des Nations unies pour la Palestine. Le représentant de l'ONU a été « exécuté », affirme-t-il, pour bloquer un projet de partage de la Palestine en deux états,

Israéliens auront choisis par les élections ». Il affirme aussi que le soulèvement dans les territoires occupés cessera avec l'annonce du retrait israélien. (16 septembre).

■ **PATRIOTES INDIENS.** Une plaque à la gloire des guerriers indiens qui ont

mémoire des Indiens tués lors de la bataille. (17 septembre).

■ **PROFANATION.** Des milliers de Juifs prient devant les cercueils contenant les cendres des cinq livres de la Torah détruits dans l'incendie criminel d'une synagogue de Brooklyn à New York. La police a arrêté deux jeunes gens surpris à tracer des croix gammées à l'intérieur du temple. (18 septembre).

■ **EMEUTE.** A Shreveport, en Louisiane, des centaines de noirs saccaquent et incendient quatre magasins et assaillent des policiers en lançant des pierres, après qu'un noir eût été tué par balle dans un parc de la ville. (21 septembre).

■ **INFORMATION.** Deux équipes de télévision, l'américaine WTN et la britannique Visnews, sont battues, injuriées et leur matériel confisqué par des soldats israéliens. Les journalistes tentaient de filmer des arrestations en Cisjordanie occupée. (24 septembre).

■ **SOUVENIR.** L'URSS commémore le massacre des Juifs de Kiev, dans le ravin de Babi-Yar, le 29 septembre 1941. Des meetings ont lieu à Kiev, Vilnius (Lituanie) et Moscou. Dans la capitale soviétique, plus d'un millier de personnes écoutent, sous la présidence de Lev Shapiro, membre suppléant du comité central du PCUS, des orateurs réclamer l'édification d'un monument au génocide. (25 septembre).

■ **MEURTRE.** La police sud-africaine abat un habitant de Guguletu, un ghetto situé près du Cap, l'accusant d'être membre de la branche armée du Congrès national africain (ANC). (27 septembre).

■ **MOSQUEE A NEW YORK.** La première mosquée de New York est en

construction à Manhattan et ouvrira l'été prochain. (27 septembre).

■ **PENDAISONS.** 96 Sud-Africains ont été pendus depuis le début de l'année (67 noirs, 28 métis et 1 blanc). Record en 1987 : 164 pendaisons. Tous les condamnés à la peine capitale ne sont pas des droits communs. Devant le Parlement, et bien que le régime ne reconnaisse pas le statut de détenu politique, le ministre de la Justice indique que, depuis 1984, 101 personnes ont été condamnées à mort pour avoir été mêlées à des événements de nature politique. 17, dont le père Benjamin Molloise, ont été exécutées. L'un des condamnés ayant vu sa peine commuée, 83 prisonniers politiques sud-africains sont — c'est maintenant officiel — menacés de mort. Parmi eux, une femme et cinq hommes : les Six de Sharpeville. (27 septembre).

■ **MENACE.** Abdelhaziz Dabchy, un jeune Marocain résidant en France depuis dix ans, professeur de mathématiques depuis trois ans et actuellement en poste à Erquy (Côtes-du-Nord), se voit refuser depuis un an le renouvellement de son visa, sans véritable raison. Il risque donc à tout moment d'être expulsé. (28 septembre).

■ **ENTETEMENT.** Shimon Peres, ministre israélien des Affaires étrangères, déclare à la tribune des Nations unies qu'« on ne peut s'attendre à voir Israël retourner sur des frontières sur lesquelles il avait été attaqué lors de la guerre des Six Jours ». Ce qui confirme que Tel-Aviv n'est pas disposé à retirer ses troupes des territoires palestiniens occupés en 1967 (28 septembre).

■ **PRIX NOBEL.** Le comité d'attribution du prix Nobel décerne son prix aux forces de maintien de



Des centaines de jeunes gens descendus dans les rues d'Alger et des grandes villes algériennes ont été tués par la police et l'armée. Les militaires n'ont pas hésité à ouvrir le feu sur des foules désarmées, les manifestants qui réclamaient des conditions de vie meilleures et plus de démocratie détruisent alors les symboles du pouvoir et de l'injustice sociale : lieux de luxe, magasins d'Etat et Sièges administratifs. A Paris, des milliers de personnes manifestent leur réprobation du massacre (voir p. 33).

Le gouvernement indien indique qu'il ne délivrera pas de visa aux joueurs de cricket ayant eu des contacts sportifs avec l'Afrique du Sud et susceptibles d'appartenir à l'équipe anglaise qui doit effectuer une tournée en Inde en décembre 1988. Sur les seize sélectionnés anglais pour la tournée, huit au moins seraient concernés par cette mesure (14 septembre).

La fédération fidjienne de rugby suspend jusqu'à la fin de l'année sept de ses joueurs qui étaient allés en Afrique du Sud au mois d'août afin d'y participer à une tournée d'un XV mondial. Cette tournée avait été annulée à la suite du désistement des joueurs argentins et français (14 septembre).

La Fédération internationale de boxe amateur décide d'exclure les boxeurs israéliens de toute compétition pendant cinq ans et suspend l'Association israélienne de boxe pour avoir autorisé dix-sept de ses membres à aller boxer en Afrique du Sud. Les dix-sept boxeurs, eux, sont exclus à vie. Ce sont essentiellement des boxeurs des Gants d'or de Tel-Aviv qui avaient voyagé sous un faux nom (14 septembre).

Le président du club sud-africain de rugby de la Western Province prétend qu'une nouvelle tournée en Afrique du Sud d'une équipe internationale de rugby serait en préparation (18 septembre).

travaillaient au bureau des statistiques de la main-d'œuvre. Nixon les accusait de truquer les chiffres du chômage pour nuire à son administration. (12 septembre).

■ **MEURTRE.** Un terroriste israélien, Yehoshua Zeitler, membre du groupe sioniste extrémiste Stern, reconnaît avoir or-

LE SPORT ET/CONTRE L'APARTHEID

Au cours d'une conférence de presse, l'entraîneur national de tennis, Jean-Paul Loth et les joueurs français Guy Forget et Henri Lecomte répondent qu'ils ne se sont jamais engagés à ne plus avoir de relations avec l'Afrique du Sud et ressassent la vieille rengaine qu'on ne mélange pas le sport et la politique ! (19 sept.).

Davie Craven, le président de la Fédération sud-africaine de rugby, critique fermement, au cours d'une conférence de presse, la politique d'apartheid du gouvernement de Pretoria et demande aux dirigeants du rugby de l'aider à réaliser « l'intégration raciale totale » dans le sport. Il indique que l'apartheid doit être aboli si le rugby veut sortir de « l'abîme » et si l'Afrique du Sud veut de nouveau réintégrer le monde sportif mondial. Il aborde aussi la rencontre survenue entre des dirigeants fédéraux et des membres du Congrès national africain (ANC) au début de l'année. Curieusement, cette déclaration intervient la veille du départ attendu d'une équipe « multiraciale » en Amérique du Sud (Chili, Paraguay, Uruguay, Pérou), la première tournée d'une équipe sud-africaine depuis celle des Springboks en Nouvelle-Zélande, en 1981. Mais, elle vient quand même montrer l'efficacité du boycott sportif de l'Afrique du Sud qu'on doit donc poursuivre avec détermination (6 octobre).

l'un israélien et l'autre arabe. (12 septembre).

■ **NEGOCIATION.** Le quotidien israélien *Jerusalem Post* publie une interview de Bassam Abou Charif, proche conseiller de Yasser Arafat, où il confirme que l'OLP est prête à « négocier avec les forces politiques que les

vaincu le général Custer en 1876, apposée sans autorisation par les Indiens sur le monument national du champ de bataille de Little Big Horn, est enlevée sur l'ordre du directeur des parcs nationaux. Celui-ci déclare néanmoins qu'il est prêt à soutenir un comité de leaders indiens pour les aider à obtenir l'érection d'un monument officiel à la

la paix des Nations unies. On avait espéré que Nelson Mandela se verrait attribuer cette distinction... (29 septembre).

■ **PRESENCE SCANDALEUSE.** Dans une lettre au directeur général de l'Electricité de France, le secrétaire général des syndicats du personnel de l'énergie électrique, nucléaire et gazière (CGT) dénonce « la présence de citoyens sud-africains au service de contrôle des matériaux irradiés à Chinon ». Il trouve « scandaleux que nos industries continuent d'entretenir des relations avec ce gouvernement unanimement condamné par l'opinion publique française et internationale ». En conséquence, les syndicats demandent au directeur général de mettre fin immédiatement à cette présence indésirable. (29 septembre).

■ **RECONSTITUTION.** Vingt-deux mois après la mort de Malik Oussékine, ce jeune étudiant décédé après avoir été frappé par des policiers, rue Monsieur-le-Prince, à Paris, le 6 décembre 1986, durant les manifestations contre le plan Devaquet, on procède enfin à la reconstitution des faits, juste avant que le juge close son instruction. (4 octobre).

■ **BANNI.** La commission des élections israéliennes interdit à Rabbi Meir Kahane du parti d'extrême droite Kach, de se présenter aux élections parlementaires le mois prochain. (5 octobre).

■ **FILIERE POUR LE CHARBON DE L'APARTHEID.** Le quotidien belge en langue flamande *De Morgen* révèle que des quantités croissantes de charbon sud-africain sont importées en France via la Bel-

gique. Arrivés régulièrement d'Afrique du Sud dans les ports belges, les chargements sont ensuite réexportés vers la France et présentés comme de provenance australienne. Les importations françaises de charbon belge qui étaient de l'ordre de 6 000 tonnes annuellement jusqu'en 1984 sont passées graduellement à 540 000 tonnes en 1987. En novembre 1985, M. Fabius s'était engagé à ne plus conclure de nouveaux contrats d'importation de charbon sud-africain... (7 octobre).

■ **OBSEQUES.** Le chef du régime de Pretoria, Pieter Botha a saisi l'occasion des obsèques de son grand ami Franz Josef Strauss pour se rendre en RFA et y être reçu avec tous les honneurs dus à un chef d'Etat honorable. C'est ainsi qu'un porte-parole du gouvernement de Bonn annonce que le chancelier Helmut Kohl rencontrerait le chef des racistes de Pretoria. (7 octobre).

■ **ANNIVERSAIRE.** La Cisjordanie et la Bande de Gaza occupées sont paralysées par une grève générale pour marquer le début du onzième mois de l'*Infitada* (soulèvement). (9 octobre).

■ **SKINHEADS.** Trois adolescents sont blessés devant un bar de Reims (Marne) par un coup de pistolet à grenaille tiré par un skinhead qui visait, en fait, un groupe de jeunes Maghrébins. (9 octobre).

Agenda réalisé par ROBERT PAC

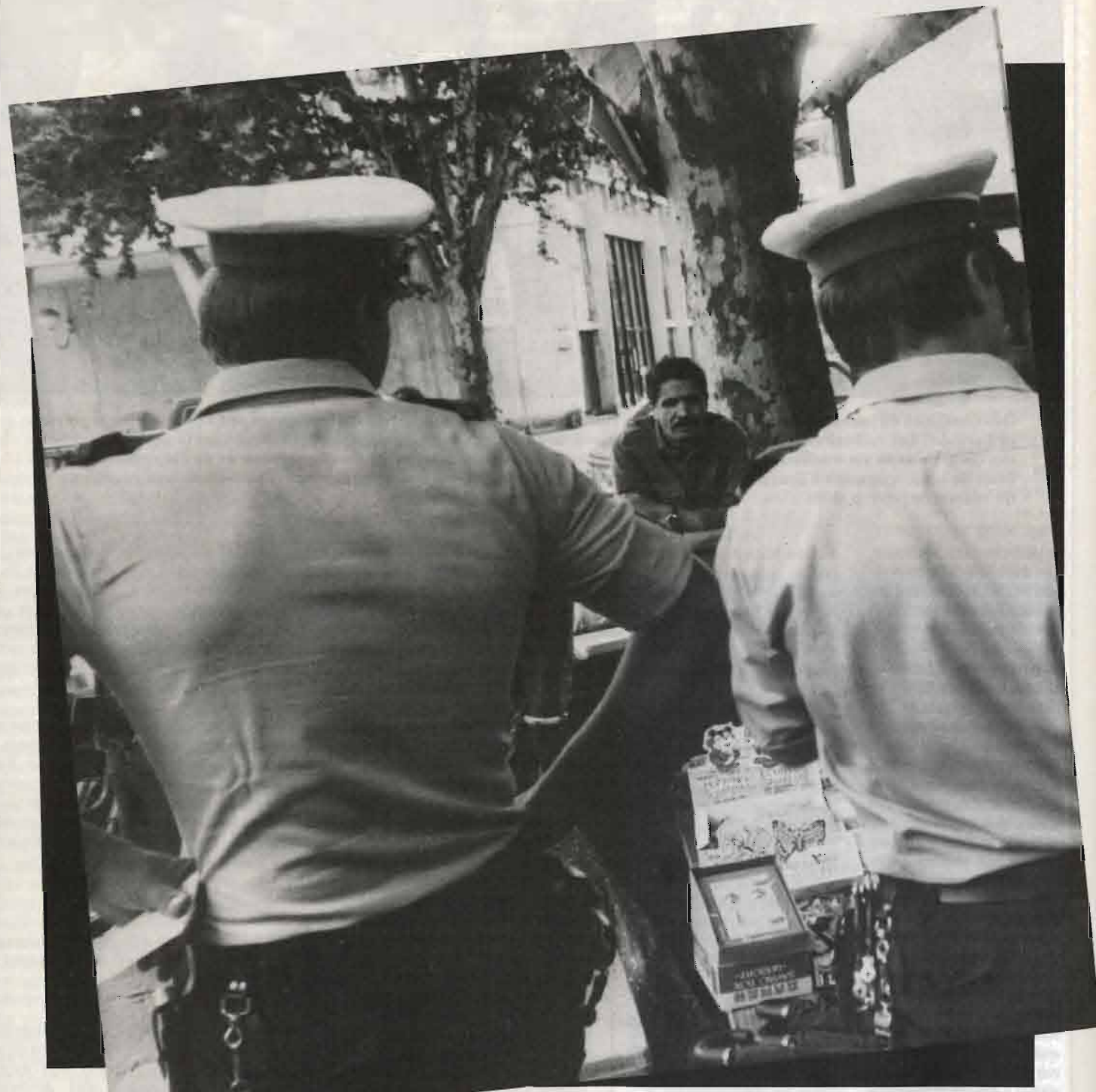
COLERES NOIRES

Voici ce qu'on a pu lire récemment dans l'un des derniers quotidiens encore autorisés à paraître en Afrique du Sud : « Près de huit cents Sud-Africains ont changé de groupe racial l'année dernière, d'après les chiffres publiés par le parlement et tirés du dernier recensement de la population. Parmi eux, cinq cent dix-huit métis ont été officiellement reclassés blancs, quatorze

blancs sont devenus métis, sept chinois sont devenus blancs, deux blancs sont devenus chinois, trois Malais sont devenus blancs, un blanc est devenu indien, dix-sept indiens sont devenus Malais, quatre métis sont devenus

chinois, un Malais est devenu chinois, quatre-vingt-neuf noirs sont devenus métis et cinq métis sont devenus noirs. » Des choses comme ça, cela ne peut s'inventer. (Extrait paru dans *The New York Times* d'une interview radiophonique de Pieter Dirk Ulys, un auteur dramatique, metteur en scène et acteur afrikaner, un satiriste et critique de l'apartheid).

LE BRUIT COURT, INSISTANT : MIEUX VAUT ETRE FRANÇAIS DE BONNE SOUCHE QUAND ON A AFFAIRE A LA JUSTICE OU A LA POLICE



P. ZACHMAN/MAGNUM

LE KEPI, LA TOGE ET LE FACIES

Dossier réalisé par
CHERIFA
BENABDESSADOK

Les policiers ont davantage l'habitude d'interroger que de répondre eux-mêmes aux questions. Généralement méfiants à l'égard de la presse et des médias, trois policiers en tenue ont accepté de délier leur langue pour *Différences*. Écoutons-les débattre du racisme, à battons rompus, comme si nous n'étions pas là (1).

TROIS FLICS SE METTENT A TABLE

Policier A : Le racisme, c'est une question d'éducation... Dans la police, avant, on n'en parlait pas. C'était tabou...

Policier B : Oui, mon collègue a raison. Les choses étaient cachées, masquées. On couvrait systématiquement les violences illégitimes. Ça ne sortait pas des commissariats. Pourtant, théoriquement, les policiers savent qu'il faut respecter la légalité, assurer la sécurité des biens et des personnes, toutes les personnes.

A : Il y a des racistes chez les policiers, mais pas plus qu'ailleurs. Et puis, vous savez, quand vous êtes flic, vous devenez un homme public. On subit bien un racisme artificiel, en particulier, de la part des jeunes ! Nous, si l'on doit contrôler quelqu'un, on s'adressera plus facilement au jeune en jeans, et encore plus facilement au bronzé en jeans, qu'au mec, quelle que soit la couleur de sa peau, en costume trois-pièces et attaché-case. C'est un instinct naturel.

Policier C : Je ne suis pas d'accord. Il n'y a pas de racisme dans la police. Peut-être de la xénophobie. On en a parfois ras-le-bol. Il faut avoir le courage de le dire. Il y a trop d'étrangers qui se permettent des choses qu'ils ne feraient pas chez eux. Tout ça parce qu'on est un Etat de droit et un pays de liberté. Regardez dans les aéroports les Américains, ils se mettent tous en rangs d'oignons quand ils arrivent. Mais les autres, les Maghrébins par exemple, c'est tout de suite des troupeaux de moutons. Ils sont indisciplinés. On ne sait jamais avec combien d'enfants ils arrivent et avec combien ils repartent, ou l'inverse. C'est plutôt folklorique.

A : Les bougnoules ne nous dérangent pas quand ils venaient travailler chez Citroën...

B : Et quand on était en Algérie, ça allait bien parce qu'on les dominait... Il ne faut pas dire qu'il n'y a pas de racisme dans la police, si tu dis ça, c'est déjà suspect.

C : Écoutez les gars, moi, je me suis tapé l'Afrique. Ils sont bien racistes à notre égard, là-bas. Et ici, ils se mettent toujours dans des situations irrégulières. Même nos concitoyens antillais, ils font leur cinéma. Si tu arrêtes un conducteur antillais parce qu'il est en infraction, il te dit que tu es raciste.

A : Partout, on surprend des propos racistes. A la PAF, quand il y a les pèlerins musulmans qui reviennent de La Mecque, on n'entend que ça : les rats, les bougnoules, le blé rouge...

B : Et moi, je connais un collègue antillais, un officier, qui a dû changer de service parce que son chef était raciste. Le phénomène Le Pen a son équivalent dans la police, notamment avec le syndicat d'extrême droite, la FPIP (2), il ne faut pas l'oublier ça ! Ils sont minoritaires, mais ils existent et ce sont de vrais fachos.

A : Moi, je dis que pour éviter et combattre efficacement les comportements illégaux et racistes dans la police, il faut de la transparence. On n'a rien à cacher. Le flic est, comme le facteur ou l'infirmière, un fonctionnaire comme un autre. Les choses doivent changer dans les années à venir. On est quand même l'une des polices les moins bien payées d'Europe !

B : A la police de l'air et des frontières, par exemple, on fait un travail très répétitif, comme celui de l'ouvrier à la



chaîne. Quand on ne contrôle que les immigrés et que le rythme s'accélère aux heures d'affluence, le moindre événement fait monter la tension. Là où il y a un fonctionnaire, il en faudrait deux. Au lieu de régler ces problèmes-là, ils ont augmenté le nombre d'heures de travail. Résultat : Roissy est au hit-parade de l'absentéisme. Ce qui signifie plus de boulot pour ceux qui sont là, plus de conditions favorables à l'expression de comportements abusifs, racistes.

A : Le plus grave, c'est que la hiérarchie n'éduque pas. Elle couvre. A la police générale de Roissy, s'il y a deux étrangers qui attendent que leur cas soit traité dans une cellule et qu'ils font du bruit, on les fera volontiers taire en leur lançant une bombe lacrymogène. Si ce sont des Français, on va leur lancer « Eh ! les mecs, on se calme ! ». C'est ça le racisme. Et souvent ça laisse pas de traces, sauf dans la tête de ceux qui le subissent.

B : Le racisme, c'est comme l'alcool. Personne ne boit dans les commissariats. Pourtant, on fait des campagnes anti-alcooliques. On se demande pourquoi. Tout le monde sait qu'il y a des ivrognes dans les commissariats.

(1) En respectant l'anonymat qu'ils ont demandé.
(2) Fédération professionnelle indépendante de la police qui développe au sein de la police des thèses racistes et d'extrême droite.

LES MOTS DE LA VIOLENCE

Didier et ses potes sont sortis ce week-end. Un ciné à Paris et un verre à une terrasse, puis le retour en banlieue. Là, les choses se sont gâtées à partir d'un simple contrôle d'identité.

Les trois « bronzés » du groupe se sont vu coller au mur, jambes écartées et mains en l'air pendant que les deux « visages pâles » n'avaient même pas à sortir leur carte d'identité. Véronique, qui protestait, s'est fait traiter « de paillasse à bougnoules ». Les trois hommes en face avaient des casquettes et des talkies-walkies : des policiers français. Didier n'a pas aimé qu'on insulte sa sœur, il l'a dit. Il s'est aussitôt « retrouvé en face d'un flingue et mon numéro sur la liberté m'a valu une claque en pleine gueule et du sang sur ma chemise du dimanche ».

Ses trois copains beurs n'ont pas bougé : ils ont l'habitude. Français ? ça ne change rien, ils sont des métèques reconnaissables à leur tête. « Des troncs, des gris, des rats. » Pour eux, « les keufs sont des enc..., des bâtards qui font chier et qui flinguent à tout va ». N'allez pas les contredire, ils vous donneraient des exemples, à La Courneuve, à Aubervilliers ou à Montreuil. « Les keufs, c'est l'angoisse et la haine, quand on les voit arriver, au lieu de respirer tranquille, tu ne penses qu'à te tirer le plus vite possible. Ce sont les plus racistes, les plus tarés et ils ont des flingues. Armer des mecs comme ça, c'est vraiment chercher le coup dur. »

C'est décidé, samedi prochain, on retourne au ciné, mais le premier uniforme à l'horizon ne verra que cinq Carl Lewis : « On ne leur laissera que la trace de nos baskets, c'est plus sûr. »

Regroupant plusieurs syndicats de police, jouissant d'une influence et d'une autorité indéniables auprès des fonctionnaires qu'elle représente comme des autorités publiques, la Fédération autonome des syndicats de police (FASP) a entamé, depuis 1984, une réflexion de fond sur une nécessaire réforme de la police nationale. En juin dernier, le conseil d'administration de la Fédération a adopté un projet de réforme intitulé « d'une police d'ordre à une police de sécurité », dont nous publions ici quelques extraits. Parce que les comportements racistes ou discriminatoires ou contraires aux libertés individuelles tiennent aussi aux principes éthiques et aux moyens matériels et humains dont disposent les institutions nationales. Les propositions de la FASP peuvent rejoindre le combat des antiracistes qui ne s'en tiennent pas aux effets des atteintes aux droits de l'homme et cherchent à agir sur les causes. A nos lecteurs de juger et de nous faire part de leur réflexion.

« Il nous faut définir de nouveaux rapports entre la police et les autres administrations et, surtout, entre la police et la société, dans le respect des principes fondamentaux de l'Etat de droit (...).

Il faut le reconnaître sans détours : si la police possède un capital humain fantastique, son rendement n'en est pas moins très médiocre. Le taux d'élucidation des affaires est faible ; depuis quinze ans, il ne cesse de décroître. Les gaspillages sont formidables, les rivalités internes permanentes et les tâches indues écrasantes. »

POLICE D'ORDRE POLICE DE SECURITE

Le document fait ensuite référence à l'inadaptation de la police qui se manifeste par le fait qu'elle subit l'événement criminel et cherche à le réprimer au lieu de le prévenir, de la prévenir ; autres maux analysés : la division parmi les personnels et l'isolement de la police au sein de la population. Aussi la réforme envisage trois grands axes :

■ **La territorialisation** par la définition d'une nouvelle circonscription de police, véritable élément de base et ferment d'unité de la police nationale ; la création de directions régionales et l'instauration d'une véritable politique d'ilotage, instituant une territorialisation au niveau des quartiers. Il faut désarmer les polices municipales, améliorer leur statut et leurs conditions de vie et de travail (...) et assurer un contrôle draconien des polices privées (...).

■ **L'unification.** Il paraît souhaitable d'orienter le choix vers l'unification autour de deux corps : d'application et d'encadrement. Les différenciations entre policiers seraient liées au type de missions qu'ils exercent, à leur spécialisation fonctionnelle, à leur technicité et à leurs responsabilités, et non pas à des crispations corporatistes.

■ **La transparence.** Afin de limiter les pressions du pouvoir politique aussi bien sur la police que sur la justice et d'harmoniser les rapports police-justice, la FASP propose la création « d'un conseil supérieur de l'activité policière (...) ayant compétence sur tous les problèmes de sécurité, quelle que soit la zone concernée, le conseil pourrait être saisi par les élus, les syndicats et par les associations reconnues loi 1901. Les seuls individus qui pourraient le saisir, à titre personnel, seraient les policiers et les gendarmes. Il aurait une fonction d'appel en cas de sanction disciplinaire. »

Au Syndicat national des policiers en tenue (SNPT), qui regroupe plus de vingt mille policiers, le secrétaire général, c'est simplement « Eugène », Eugène Asencio. Un flic résolument antiraciste qui s'est d'ailleurs fait agresser, il y a quelques mois, par les nervis du Front national, lors d'un congrès du SNPT, qui se déroulait au Havre. Fervent défenseur des droits de l'homme, il nous parle ici, avec des mots clairs et simples de la sécurité, de l'Europe, du racisme dans les DOM-TOM.

MONSIEUR EUGENE, L'EUROPE ET LE RACISME

■ LA SECURITE

« L'insécurité n'est pas due à la police mais au Figaro. Regardez, à chaque fois que le Figaro fait monter le baromètre, la tension monte. Moi, je ne suis pas un intellectuel, j'ai évolué grâce à mon travail. Et je dis que la tête de la police est pourrie. Il faut des commissaires qui pensent, et qui pensent plus à leur métier qu'au déroulement de leur carrière. C'est à des choses comme ça qu'il faut répondre pour qu'on ne contrôle pas trois fois un "bronzé" parce qu'il est "bronzé". »

■ L'EUROPE

« Il y aura en 1992 libre circulation des personnes et des idées. Nous sommes pour. La police doit se préparer à cette échéance. Nous pensons pour notre part qu'il ne faut pas faire une Europe à deux vitesses. Que les étrangers qui rentrent en Europe soient contrôlés, mais qu'une fois à l'intérieur de l'Europe ils soient libres d'aller et venir entre les pays européens au même titre que les Français ou les Anglais et autres Européens. Lors d'une réunion de l'Union internationale des syndicats de police, nous avons constaté que la majorité des polices européennes étaient sur les mêmes positions que les nôtres.

■ LE RACISME

Dans une lettre au président de la République, Eugène Asencio dénonce le racisme de l'encadrement métropolitain dans les DOM-TOM. « Cette hiérarchie qui n'est que de passage, onéreuse, inadaptée aux réalités du territoire, quelquefois laxiste, voire dans certains cas incompétente. Il propose la promotion sur place avec un peu plus d'équilibre dans la responsabilité. »



P. ZACHMAN/MAGNUM

A FONCTIONNAIRE ILLEGAL, CITOYEN ILLEGAL

Les polices municipales, comme les agents de la RATP ou de la SNCF, n'ont pas le droit de contrôler les identités. Pourtant, ils ne s'en privent pas et s'en prennent souvent aux divers « bronzés » de France. La RATP et la SNCF sont dans l'illégalité lorsque leurs agents conduisent les resquilleurs dans les commissariats, car les compétences de droit public ne se délèguent pas et le policier qui n'a pas constaté lui-même un délit n'est pas habilité à en dresser le procès-verbal. Pourtant ces sociétés arguent que le contrôle d'identité et le transfert du resquilleur sans argent sont les seules manières de faire payer les amendes.

On peut se demander jusqu'où peut conduire la logique répressive. Le spectacle de policiers cachés dans les couloirs du métro, attendant de « cueillir » le resquilleur occasionnel ou impénitent ne fait honneur à personne. Ce comportement favorise-t-il le développement de la conscience civique ? Ne peut-on pas imaginer des formes réelles de prévention et de persuasion du citoyen tenté (pour quelles raisons ?) par l'infraction ?

La loi du 3 septembre 1986, concoctée par le tandem Pasqua-Pandraud, ne favorise pas non plus la sécurité et la confiance entre la justice, la police et les citoyens. En introduisant l'ambiguïté sur la notion de « risque d'atteinte à la sécurité publique » et une nette discrimination entre « étrangers » et « nationaux », elle ne peut que renforcer les potentialités d'abus de pouvoir, de comportements racistes. Elle fait ainsi de chaque fonctionnaire de la police un illégal en puissance et de chaque citoyen un sous-citoyen en puissance. Quelle que soit la couleur de la peau.

H. CARTIER-BRESSON



Images de flic : de la menace de la répression et du contrôle au faciès (page précédente), au gendarme bon-enfant, en passant par l'affreux qui distribue des contraventions. Un puzzle qui fait partie du quotidien



J.-P. PAIREAULT/MAGNUM

DELIT DE RACISME ? PAS EVIDENT !

Magistrat, juge des enfants au tribunal de grande instance de Bobigny, vice-président du Syndicat de la magistrature, Jean-Marc Heller est un homme qui pèse ses mots. Pourtant, il accuse la justice de faire trop souvent de « l'aspect extérieur des personnes » un poids qui pèse lourd dans la balance.

Jean-Marc Heller : La justice n'est pas un bastion avancé de la lutte contre le racisme. Quand on entend un juge d'instruction dire à l'audience « faites-moi monter le nègre », on se demande ce que ça reflète. Je suis particulièrement choqué par ce genre de propos. On en est encore à l'aspect extérieur de la personne. Par ailleurs il y a tout l'antisémitisme dont on ne parle pas. Que penser d'un juge, qui se permet de prophétiser une phrase comme « le youpin de Baudint » ?

Différences : On a l'habitude de penser que le racisme prospère sur les lieux de la misère sociale. Or, les magistrats appartiennent a priori aux catégories sociales matériellement aisées, cultivées...

J.M.H. : Les magistrats proviennent effectivement de classes sociales moyennes et supérieures. Mais ils ne sont pas toujours forcement cultivés. Les propos racistes de cafétérias sont fréquents même s'ils ne concernent pas tous les magistrats, loin s'en faut. Les magistrats sont des citoyens comme tous les autres. Ils ne sont pas à l'abri des phénomènes qui traversent la société. Certains sont continuellement aux prises avec les étrangers ou les immigrés.

Quand ils font huit heures d'affilée, que les audiences sont surchargées, inconsciemment, ils rendent responsables de ces conditions de travail les personnes qui se trouvent dans le box des accusés. C'est un mécanisme psychologique que l'on peut vérifier assez facilement.

Différences : Quel bilan faites-vous de l'application de la loi de 1972 contre le racisme ?

J.M.H. : Pour résumer très vite, je dirai que cette loi a des limites et qu'il faudrait dégager des possibilités d'amélioration et d'application plus pédagogiques. L'infraction en elle-même est déjà difficile à appréhender, souvent difficile à prouver et la preuve difficile à administrer.

Trouve-t-on aisément deux témoins prêts à témoigner face à une injure raciste ? Socialement le délit de racisme n'est pas encore perçu en tant que tel. Autour du vol, par exemple, il y a un consensus social pour considérer cet acte comme un délit. Pas autour du racisme.

Différences : Pensez-vous que les peines d'amende soient suffisantes ? Le milliardaire Le Pen cherche les procès qui lui assurent une publicité gratuite...

J.M.H. : En effet, les délits liés au racisme ont la plupart du temps donné lieu à des peines d'amende. Et l'on a même vu des auteurs d'infraction raciste se présenter comme de malheureuses victimes, ce qui est un comble ! Il faudrait à mon avis, rendre le principe de la sanction plus pédagogique. Imaginons, par exemple, que les prévenus qui se sont rendus coupables d'actes racistes aient à réaliser des travaux d'intérêt général au profit d'associations d'immigrés ou d'associations antiracistes.

Différences : Le racisme, notamment dans des formes achevées telles que contenues implicitement dans la loi Pasqua, la théorie des quotas et du seuil de tolérance, etc., apparaît de plus en plus clairement comme un accélérateur des mécanismes d'exclusion sociale. Celle-ci repose sur une discrimination socio-économique qui prend la couleur d'une ségrégation ethnique. La justice participe-t-elle à ce phénomène ?

J.M.H. : Bien entendu. Nous participons en tant que magistrats à ce processus d'exclusion. En mettant des personnes en prison alors que nous savons pertinemment que c'est une mauvaise réponse, nous ne faisons qu'exclure ce qui gêne et fait problème. Attention, je ne suis pas contre la sanction. Mais je me demande laquelle est la plus appropriée pour ne pas creuser et reproduire la déviance. Il faut continuer à désapprendre la prison et réfléchir davantage sur l'extension des travaux d'intérêt général comme solutions positives aux infractions.

Et puis la justice n'a pas les moyens de sa politique. Elle ne contrôle pas la police, pourtant les textes lui fixent ce rôle. La justice n'est pas indépendante du pouvoir politique. Non seulement elle en dépend et parfois même elle va jusqu'à anticiper sur les désirs du pouvoir en place.

Différences : Pensez-vous qu'il y ait aujourd'hui plus de comportements racistes qu'il y a dix ans ?

J.M.H. : Je ne sais pas. Mais l'idée d'une France multiraciale est une idée neuve bien que sa réalité soit ancienne. Traditionnellement, dans la conscience collective, l'Etat français, est un Etat blanc. Dans cette logique mensongère, l'étranger est quelqu'un qui vole le travail des Français, il doit donc être exclu comme est exclu le voleur...

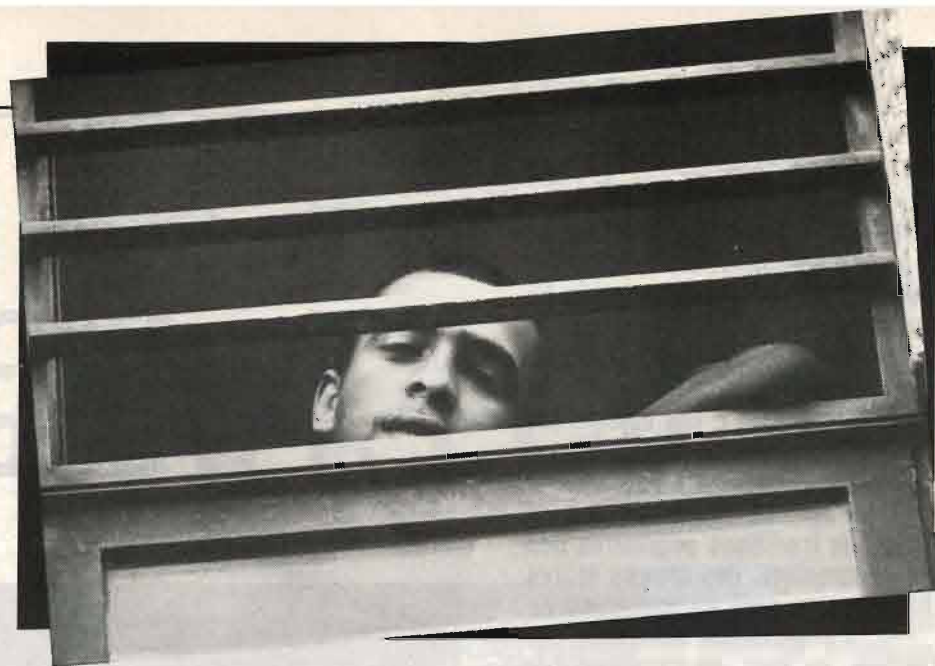
Différences : Croyez-vous que le débat qui s'est déroulé il y a quelques mois sur le Code de la nationalité ait fait évoluer les choses en profondeur ?

J.M.H. : J'ai constaté comme tout le monde que le projet de réforme de ce code tendait à restreindre les dispositions libérales qu'il contient. La Commission des sages a tiré d'autres conclusions allant au contraire vers une plus grande ouverture. C'est positif. Néanmoins, il faut rester vigilants et ne pas perdre de vue combien ce qu'on appelle l'opinion publique est manipulable. Avec trois ou quatre affaires bien senties, présentées d'une certaine façon, on induit des comportements complètement différents, imprévisibles. Quand on « joue » à croire et à faire croire à l'agression permanente, le courage - qui n'est pas la caractéristique principale de l'être humain - disparaît totalement. □

H. CARTIER-BRESSON



La justice : le flou...



J. GAUMY/MAGNUM

En prison : l'isolement, le monde tout, même le pire parfois.

LE GHETTO DANS LA PRISON

A la maison d'arrêt de la Santé, quatre bâtiments forment le « quartier haut » opposé au « quartier bas » qui abrite les prévenus condamnés à de longs séjours carcéraux. Les emprisonnés du « quartier haut » purgent de courtes peines. Ils sont répartis en fonction de leurs origines ethniques : les Européens dans le bâtiment A, les Africains subsahariens dans le bâtiment B, les Maghrébins et les Proche-Orientaux dans le C et les Asiatiques dans le D. Ici aussi, le ghetto est une réalité. Comme ça on est « tranquille » ! Ne prenez pas cette formule pour une boutade : les difficultés de cohabitation entre les ethnies sont, semble-t-il, à l'origine de cette forme d'apartheid spatial. Cela entraîne-t-il ou suppose-t-il des pratiques racistes ? Philippe Cambedouzou, secrétaire national du SNEPAP (syndicat d'éducation et de probation de l'administration pénitentiaire), a travaillé à la Santé comme éducateur. Il répond : « Quand on se balade dans les lieux de détention surveillée, on constate très régulièrement des comportements implicitement racistes. Tout simplement dans la différence qui est mise dans la gestion du quotidien, par exemple dans l'inertie à répondre à la demande d'un détenu. Le racisme au quotidien se mesure dans ce contexte particulier à la manière dont on accorde ou pas un crédit aux paroles de quelqu'un, selon qu'il est français ou étranger. La prison stigmatise tout, renforce tout. Cela dit, il y a des pratiques plus ouvertement racistes. Avec des collègues de la Santé, nous avons dû intervenir par rapport à certains membres de la direction, des surveillants gradés, qui proféraient publiquement des propos racistes. Cela se passe d'une manière insidieuse, sur un ton de fausse camaraderie. Nous avons menacé d'engager des poursuites judiciaires. Ça s'est arrêté. Cela s'est aussi arrêté parce qu'il y a dans la direction des personnes raisonnables et intelligentes. »

Dans le cadre de sa profession comme dans son combat syndical, Philippe Cambedouzou a eu à se rendre compte des effets de la loi Pasqua. Il pose une question : « Faut-il mettre en prison durant deux ou trois mois des personnes qui se trouvent dans des situations administratives inextricables ? La détention administrative permet-elle de clarifier la situation ? »

Ces situations sont d'autant plus difficiles que parfois les personnes ne sont pas clairement identifiées soit qu'elles aient perdu leur papiers soit qu'elles invoquent de fausses identités pour accéder à des droits qui leur sont refusés. Il arrive que les pays d'origine ne reconnaissent pas. P. Cambedouzou cite le cas de ressortissants du Maroc et du Zaïre, où les régimes ne sont pas particulièrement tendres et démocratiques, qui ont vécu de véritables cauchemars, faisant la navette entre la France et ces pays, d'incarcération en incarcération. L'homme est ainsi broyé par une machine judiciaire qui utilise trop systématiquement la prison pour répondre aux problèmes de la « déviance » juridique ou sociale. Pour notre éducateur syndicaliste, « il faut revenir à

une législation sur les conditions de travail et de séjour des étrangers, qui respecte les libertés individuelles et le droit au recours aujourd'hui bafoués. La réflexion doit être menée avec les magistrats ».

En somme, il faut abroger la loi Pasqua. Le Parti socialiste et le gouvernement actuel ne paraissent pas s'engager résolument dans cette direction. Bien qu'ils reconnaissent que cette législation « porte atteinte aux libertés fondamentales et au respect des droits de l'homme », le bureau exécutif du PS, réuni fin septembre, considère qu'« une loi de cette nature ne peut être modifiée ou abrogée qu'après une réflexion suffisamment approfondie et des concertations suffisamment larges ».

Il faut que cette concertation s'organise efficacement dans un proche avenir et qu'elle se concrétise aussi dans une politique nationale moderne et offensive en matière de délinquance. Le ministre de la Justice, M. Arpaillange, a exprimé sa volonté de réfléchir à la question du recours à la prison. Philippe Cambedouzou est d'accord. Il estime que « majoritairement l'enfermement est une mauvaise réponse, puisqu'il y a un taux de récidive de 60 %. Quand une personne est incarcérée durant deux mois et reconduite à la frontière, à quoi sert l'incarcération ? Il faut respecter la présomption d'innocence, favoriser le maintien en milieu libre avec des procédures de contrôle. Pour que cela soit réellement fonctionnel, le personnel socio-éducatif doit être plus et mieux utilisé. La sanction s'intéresse certes à l'acte commis, mais aussi au contexte. Les travailleurs devraient pouvoir intervenir très tôt afin d'éclairer au mieux le magistrat sur la situation sociale, la psychologie, l'histoire du prévenu. »

Si on prenait le temps de s'intéresser aux individualités, la justice deviendrait plus humaine et les comportements racistes seraient prévenus par des garde-fous plus sérieux. □

BRAVO MAITRE SEBAN !

Gare de Noisy-le-Sec ; 14 janvier 1988. Quatre militants du MRAP colent des affiches du Mouvement. Mi-octobre (les affaires de justice prennent beaucoup de temps), ils passent devant le tribunal de Bobigny. Motif : dégradation d'objets et de monuments publics ! Accusateur : la SNCF.

L'émotion se lit dans les regards échangés parmi la vingtaine de militants venus écouter le verdict en direct. L'un des copains est un peu nerveux. « Il nous faut la relaxe » chuchote-t-on. La relaxe contre le racisme. Le président du tribunal semble quelque peu impressionné par la « qualité » des prévenus (deux instituteurs, un amateur et un ingénieur), le nombre de télégrammes de soutien parvenus au tribunal, dont celui du maire de Noisy, et la liste des signatures de la pétition qui a circulé dans la ville (plus de 600).

Après l'exposé des faits, M^e Seban, avocat et adhérent du MRAP, plaide la relaxe et en fait une « question de principe ». « Le recollage des affiches du Front national par celle du MRAP est une œuvre de salubrité publique », conclut-il, après avoir démontré la pertinence de son argument en matière de jurisprudence.

La relaxe est prononcée par le tribunal. Les sourires s'affichent. Geneviève court rejoindre son poste à l'accueil, au siège du Mouvement après avoir lancé : « Alors quand est-ce qu'on recommence, Jean-Luc ? »

Un peu Pierrot de cirque un peu macho, mi-baba, mi-bandit avec ses cheveux longs et bouclés en cascade, un peu voyou avec ses avancées provoquantes vers le public : Alceu Valença, un Brésilien pas tout à fait comme les autres, a entamé à Paris au New-Morning, une série de concerts européens. Nordestin, il a su mixer les traditions populaires des camelots, des clowns et des chanteurs de rues au rock venu de l'impérialiste Amérique. De l'Indien, du Noir, de l'électronique et la présence lancinante du si riche et si déshérité Nordeste du Brésil.

Différences : *Vous êtes né il y a 42 ans à Sao Bento do Uno, une petite ville de l'intérieur du Brésil. Comment en arrive-t-on au rock ?*

Alceu Valença : D'abord, une précision : le Nordeste possède une culture très ancienne, très profonde où les mélanges ont déjà été intégrés, transformés, digérés. Ce qui n'est pas le cas du Sud du Brésil où les strates d'immigration sont plus récentes.

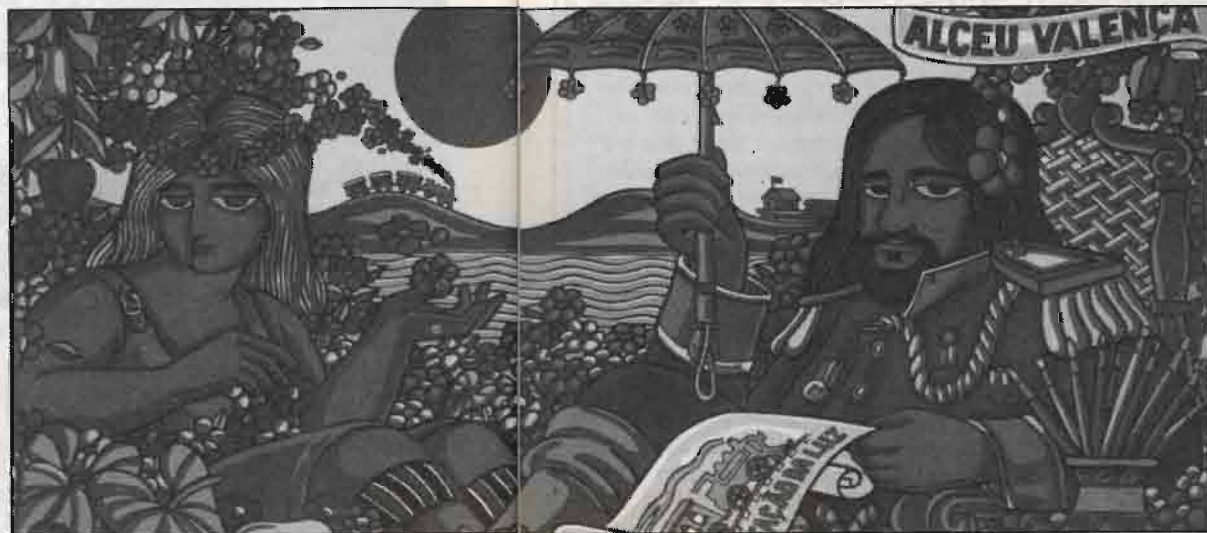
Donc, bien ancré sur ses pieds, ses racines, le Nordeste développe une capacité d'écoute et de captage importantes.

Chez nous, c'est le monde entier qui s'est croisé depuis le XVI^e siècle : les Indiens, les Portugais, les Hollandais, les Arabes, les Noirs... Le sertao, l'agreste sont des régions arides, désertiques. Nous avons un côté « maure » et « moreno » (métis). La musique en porte les traces, les mélodies, les instruments, les violas (guitare à six cordes) utilisées par les repentistas, ces chanteurs de rue qui se défient à coup de poèmes. Je me sens des racines profondément mystiques, religieuses des hommes du désert.

Et puis, plus tard, à 9 ans, je suis arrivé à Recife, au bord de l'Océan, là où la culture noire vit le plus. J'ai découvert les maracatus des anciens esclaves, les cirandas des pêcheurs, les caboclinhos des indigènes, le frevo, une évolution carnavalesque des musiques militaires européennes... En grandissant, j'ai commencé à écouter à la radio des sambas, des bossas-novas, et puis surtout du rock américain. Très principalement : Elvis Presley.

Mais en tant que compositeur, c'est à la France, au génie de Godard, à la nouvelle vague, à l'activisme de Sartre que je dois cette façon libre de parler que j'ai adoptée dans mes chansons. Par ailleurs, ici, les cirques, théâtres de rue sont très vivants, il existe un franc-parler populaire tout à fait délicieux. Donc, je ne fais pas du rock ni de la samba mais une musique particulière, la mienne.

ALCEU VALENÇA MADE IN RECIFE



Alceu, vu par W. Virgolino dans son tout à la gloire d'Olinda, ville où il habite

Différences : *Pourtant, le rock brésilien, qui a pris un essor considérable ces dernières années, et qui est très contestataire, vous cite en référence. Qu'en pensez-vous ?*

AV. : Oui, j'ai introduit des éléments rock, c'est sûr. Mais je me sens bien plus éclectique. Si bien que je joue dans des festivals aussi différents que Rock in Rio, Nyon Folk Festival, le Festival de Montreux, le Cool Jazz à New York... Dans mon groupe, on trouve Eduin, mon percussionniste, au jeu très africain, Paulo Rafael, le guitariste, ou Tovininho, au clavier, qui viennent du rock.

Les groupes rock brésiliens, Legiao Urbana, Paralamas do Sucesso, dénoncent la corruption, les inégalités sociales, la misère, les excès d'un pays acculé à la folie par une dette extérieure en forme de gouffre. Mais ils sont l'expression de la classe moyenne du Sud, de la jeunesse dorée d'Ipanema.

Cette tradition contestataire de la musique brésilienne ne date pas d'aujourd'hui. Maintenant, elle s'exprime librement, alors que sous la dictature la métaphore était de mise. Chico Buarque disait « Apesar de você, amanhã há de ser » (« Malgré toi, demain viendra ») à demi-mots. Mais les gens du peuple ne comprennent pas les métaphores. D'ailleurs, ils ne savent pas lire et s'ils achetaient le journal, ce serait pour le manger...

album *Estação da Luz* (RCA), près de Recife.

Différences : *Est-il difficile d'être un chanteur nordestin au Brésil ?*

AV. : Il est difficile d'être nordestin tout court. Nous sommes les Palestiniens du Brésil. Nous avons une terre sans en avoir. La structure fédérative du pays est dominée par deux Etats, les Mines géné-

rales et Sao Paulo. Nous avons une carte d'identité brésilienne, mais on nous appelle d'abord Nordestins. Nous sommes pauvres, et au Brésil, pauvre est synonyme de bêtes, et de Noirs...

Pourtant, regardez : la majeure partie des grands artistes viennent du Nordeste : des chanteurs, Caymi, Gil, Bethania, Caetano des écrivains, Jorge Amado, Manuel Bandeira...

Economiquement, rien ne se fait ailleurs que dans le Sud. On est

obligé d'y aller travailler. Ici, on n'obtient jamais un centime pour quoi que ce soit. Prenez par exemple les droits d'auteur. Au Brésil, ils sont calculés d'après le nombre de passage sur quelques radios de Rio et Sao Paulo. A partir de quoi, une moyenne nationale est établie. Si bien que



des chanteurs que des millions d'auditeurs écoutent à longueur de journée, comme Jorge de Altinho, Luis Gonzaga, Geraldo Azevedo, ne touchent quasiment rien. Même les plus grands sont obligés de faire de la retape. Tom Jobim a dû composer un thème publicitaire pour Coca Cola pour pouvoir racheter les droits de *Agua de Março*, un canon de la bossa.

Différences : *Essa moça ta diferente, une chanson composée et chantée par Chico Buarque en 1976, sert actuellement de support à une publicité Schweppes. Elle est entrée au Top 50 où elle est présentée comme bande-son de la publicité...*

AV. : Oui, d'ailleurs, Chico a intenté une action en justice, car sur la couverture du compact, ils avaient même laissé la fille en string et la boîte de Schweppes. Aujourd'hui, les chanteurs ressemblent à des saucisses en boîte, leur identité est préfabriquée, emballée.

Différences : *Et vous dans tout cela ?*
AV. : Ma musique a un style, je ne le dirais jamais assez. Elle est pour moi un certificat d'être humain ! □

Propos recueillis par
VERONIQUE MORTAIGNE

GHIDA DE PALMA : UNE VOIX A ECOUTER LES YEUX FERMES

C'est peut-être parce que le Portugal est « le pays où le noir est une couleur » que le blues de Ghida de Palma n'a rien de sombre ou de mélancolique. Cette jeune chanteuse, née dans le village de Setubal, a une ambition aussi grande que la ville de Paris où elle débarque à 17 ans pour des études vite avortées au profit de la musique. Elle veut, et absolument, être une grande chanteuse ; elle en a largement la capacité : Ghida de Palma a, en effet, une superbe voix. Qu'elle sussurre ou qu'elle « rock », cette voix impressionne par sa force. Cependant, sur scène, sa détermination lui donne une rage qui parfois apparaît presque effrayante ; elle bouge, tournoie, danse (accompagnée par deux

danseurs dont l'un appartient aux groupes Kassav et Black, blanc beur) et distribue des larges sourires (un peu hollywoodiens justement) et tout ça sent trop fort le désir d'une Amérique rêvée, un peu sublimée. Il est vrai que son parcours musical relève d'une certaine influence américaine. D'abord, la passion de son père pour Areta Franklin ou Otis Redding a eu sur elle un grand impact. La rencontre, ensuite, à Paris avec le groupe Chance Orchestra avec qui elles travaille toujours a confirmé le choix du rythme and blues pour cette fonceuse qui préfère définir sa musique comme « hard funk ». Côté langues, Ghida brouille également les cartes : anglais (le plus souvent) français et portugais.

Si ses textes se défendent de toute intention de message, sinon celui de partager un moment de plaisir, la façon dont elle les interprète n'en est pas moins époustouflante. On se prend alors à désirer l'entendre du fond d'un cabaret enfumé, en fermant les yeux, sans nul besoin de mise en scène... Juste l'entendre. Pour la déguster, pour rêver... □

SQUAD BELHADDAD

Concert le 16 décembre à la Maison des jeunes de Saint-Denis, 12, place de la Résistance, 93200 Saint-Denis. Tél. : 42.43.44.33.
Dis-moi des mots doux, 45 tours en autoproduction. Rens. : 48.33.70.75.

C I N E M A S

D'AUJOURD'HUI

Si vous n'allez pas au cinéma ce mois-ci après avoir lu Différences, c'est que vous le voulez bien, que vous vous êtes cassé la jambe, ou que quelque intégriste ou nostalgique de l'Occident chrétien (sic) aura - à Dieu ne plaise - mis le feu au cinéma de votre quartier.

PAKISTAN-RFA. D'Allemagne fédérale, couvert de récompenses, voici servi pour nous *Le repas du dragon*. Jan Schütte, le réalisateur, est parti d'une histoire vraie, d'une rencontre avec un jeune Pakistanaï qui vendait des roses dans la rue. Cela se passe à Hambourg ; Shezad gagne - mal - sa vie en vendant des roses. Il n'est pas en règle et ne trouve que des boulots au noir. C'est ainsi que, dans le restaurant où il fait la plongée, il se lie d'amitié avec un serveur chinois qui, lui, a sa carte de travail. Ils vont mettre en commun leurs infortunes et leurs économies pour ouvrir un restaurant. Film volontairement sobre, tourné en noir et blanc : « une dimension double qui m'intéresse, réalisme et poésie mêlés », dit son auteur, il ne sombre jamais dans la tristesse ; l'humour et les rêves des personnages réchauffent ce document fiction et lui donnent les ailes d'un autre film sympathique venu d'Allemagne fédérale et qui bat des records au box office, *Bagdad Café*.

Nous souhaitons au film de Schütte, la même irrésistible ascension.

TENDRESSE ATTENTIVE. Beaucoup de premiers films ce mois-ci, décidément. *Dunia*, du Burkinabé Saint Pierre Yameogo, en est un autre. Le titre signifie le monde. Le monde de Nongma, une petite fille de dix ans que nous suivons au fil du temps, est le monde des femmes de son pays sur lesquelles elle pose un regard curieux ou étonné. Nongma va rejoindre sa grand-mère dans un village proche. De là, elle va se rendre en ville car, un fonctionnaire l'a dit à la grand-mère, cette enfant doit aller en classe. C'est ainsi qu'en suivant dans son périple Nongma, Yameogo dresse une série de portraits des femmes de son pays. grand-mères esseulées, épouses stériles, jeunes femmes mal mariées, le regard de Nongma et celui du metteur en scène est fait de tendresse attentive. Yameogo a été de presque toutes les aventures du cinéma du Burkina Faso : monteur de *Jour de tourmente*, il a été assistant technique sur les films *Ouedraogo* et il a aussi des projets : *Titinbo*, (*L'espoir*) et *Laffi* (*Tout va bien*). Tout un programme !

VERITES. Yousry Nasrallah est né en 1952, au Caire. Il n'a rien connu de tout de ce qu'il y a dans son premier film, *Vols d'été*, mais, affirme-t-il : « Tout est



UN ATELIER MULTIRACIAL A JOANNESBURG

Douze jeunes cinéastes, noirs et blancs, formés par l'atelier Varan (1) ont réalisé *Chroniques sud-africaines*, neuf histoires vraies, neuf documentaires diffusés par FR3 en octobre. L'équipe multiraciale s'est soudée malgré certaines frictions et devrait continuer d'exister avec, à la clé, une méthode particulière : chacune filme les réalités qui lui sont accessibles, celles de sa propre communauté. Puis les images sont ramenées à l'atelier, confrontées, montées. « Ainsi, précise André Van In, responsable du projet, se créent des passerelles. Chacun dé-

couvre le monde de l'autre, une intimité qu'il ne connaît pas. » Et la censure ? Les cinéastes prennent le soin d'éviter les images qui tombent sous le coup des ciseaux telles que les violences, les manifestations, la répression policière. Ces documentaristes se sont engagés dans une voie : celle de l'arrière-cour des grands événements, les terrains-vagues, les cuisines. Bravo !

(I) Varan, 6, impasse Montlouis, 75011 Paris. Distribution : JBA Production, Jacques Bidou, 2, rue des Francs-Bourgeois, 75003 Paris.

vrai. » Le film raconte les dernières vacances d'enfance d'un jeune garçon. Au même moment, Nasser lance une campagne de partage des terres. C'est la fin d'une certaine innocence pour cet enfant qui découvre dans ses compagnons de jeu des « ennemis » de classe. La famille bourgeoise qui est la sienne se défait. Il y a les divorces et la redistribution des richesses qui s'ensuit. Il y a aussi les efforts d'un enfant pour tenter d'arrêter le temps et s'accrocher aux légendes qui justifient dans la magie et le mystère, les séparations les plus cruelles.

CINEMA POWER. *The last movie* (Le dernier film) n'est pas la première œuvre de Denis Hopper. Il l'a réalisé après le très célèbre *Easy rider*, mais il n'était jamais sorti en France. Ce sera chose faite après le festival d'Amiens, où un hommage lui est rendu. Film dans un film, *The last movie* démontre le pouvoir magique et le pouvoir mortifère du cinéma. Sur son lieu de tournage, un village péruvien, le film amène avec lui les jeux de dominant à dominé. Tyrannie du metteur en scène, qui commande à ses troupes tel un général son armée. La violence de la fiction qu'il met en scène va être retournée contre lui et contre le pays qu'il représente. Les rêves du cascadeur venu pour travailler au Pérou et qui reste là pour poursuivre sa conquête du bonheur sont voués à l'échec. Le film et les rêves ne peuvent s'accomplir que dans le sacrifice suprême. Les Indiens péruviens tournent de nouveau le film : il doit jouer le rôle de sa vie, celui d'un Américain en pays de con-

quête qui doit mourir de la main de ceux qu'il voulait dominer.

VAL-DE-MARNE. Les journées cinématographiques du Val-de-Marne contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples sont tournées cette année vers la Yougoslavie. Gageons que ce festival incitera à la ressortie et à la diffusion de films inédits ou devenus rares. Peut être le plus beau (mais tout est à découvrir), *Neige précoce à Munich* qui trace le portrait de deux générations d'immigrés yougoslaves en Allemagne. Aux déchirures de l'exil, s'ajoutent les conflits tragiques entre un père et son fils. □

CHRISTIANE DANCIE

DEMANDEZ LE PROGRAMME

- Hommage à Freddy Buache
- Centre culturel Suisse à Paris. Tél. : 42.71.44.50.
- 10^e Rencontre avec le cinéma méditerranéen à Montpellier du 28 octobre au 6 novembre. Tél. : 67.42.35.42.
- Intégrale Pasdini aux 10^{es} Journées cinématographiques d'Orléans du 9 au 14 novembre. Tél. : 38.62.45.68.
- 10^e anniversaire du Festival des trois continents de Nantes (15/22 novembre). Tél. : 40.69.74.14.
- Festival international du film d'Amiens du 17 au 27 novembre : le cinéma du Kerala, hommage à Denis Hopper, les Blacks et Beurs du cinéma français. Tél. : 47.00.80.34 ou Maison de la culture d'Amiens.
- Journées cinématographiques contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples : L'œil vers la Yougoslavie, du 22 novembre au 6 décembre, se déroule dans treize villes du Val-de-Marne. Tél. : 43.77.50.56.

S P E C T A C L E S

DANSE-THEATRE

LE BAL DE N'DINGA Le Congo belge quelques jours avant la proclamation de son indépendance. N'Dinga, un jeune boy, rêve de posséder Sabine : une jeune femme un peu mythique et inaccessible qui travaille dans le même hôtel que lui. Il a économisé trois mois de solde. Bientôt, il pourra danser toute la nuit avec elle. La vie va commencer. Pour l'instant, Sabine préfère les hommes blancs qui ont de quoi payer quelques heures en sa compagnie.

Le 30 juin, l'indépendance est proclamée. Un événement que N'Dinga attendait aussi avec impatience « pour ne plus se sentir étranger chez soi ». Le jeune homme se mêle aux manifestants et narque la force publique. Sabine restera à jamais un rêve.

Mi-récit, mi-conte vivant à quatre personnages, Tchicaya U Tam'si, auteur congolais, s'est inspiré de faits réels. « C'est la mémoire d'un peuple à laquelle se mêle la beauté du langage et la richesse de l'écriture. On vit ce drame avec force. Le public devient témoin des événements, au même titre que ceux qui étaient dans la rue à ce moment-là », commente Pascal



Le Bal de N'Dinga, de Tchicaya U Tam'si.

N'Zonzi. Ce dernier incarne le rôle d'un journaliste narrateur. L'auteur lui-même a été journaliste à Kinshasa. Il y vivait d'ailleurs au moment où le Congo Belge est devenu le Zaïre.

Tchicaya U Tam'si est l'un des écrivains de langue française le plus important de sa génération. Dans son œuvre, une interrogation constante sur les traditions et le devenir des sociétés africaines, *Le bal de N'Dinga* est donc aussi un peu l'histoire de l'Afrique : espoir, déception, danse...

LAURES LASFARGUES

ET ENCORE

Berry profond. A ne pas rater. La gonfle, une farce paysanne de Roger Martin du Gard, au Théâtre 77 de Malakoff (tél. : 46.55.43.45) du 4 novembre au 4 décembre. Avec un valet de ferme, un sacristain, un vétérinaire, une vieille fermière et une jeune servante. La jungle berrichonne où chacun défend ses sinistres intérêts. La France aux Français ? « Nous sommes tous des paysans berrichons, individualistes et méfiants, prêts à tout pour défendre le mètre carré dont nous avons hérité », répond Pierre Ascaride, le metteur en scène.

De partout. Du théâtre venu d'Espagne, d'Autriche, du Canada, des Etats-Unis, des créations européennes et aussi des films, de la danse... à Sigma 24, Bordeaux, du 9 au 19 novembre. Tél. : (16-1) 40.34.04.01.

Sherazade. A toute femme qui passe la nuit avec lui, le roi a promis l'exécution. Sherazade, elle, a réussi à y surseoir en l'émoussillant avec de merveilleuses histoires. *Ali Baba et les quarante voleurs*, l'une de celle-ci, est raconté en musique et sous un ciel d'Orient par le théâtre de l'Unité. A partir du 16 novembre sous chapiteau, Paris 15^e. Tél. : 42.38.38.52.

URSS. Le théâtre russe à Bobigny (maison de la culture. Tél. : 48.31.11.45) du 2 au 19 décembre : La salle n° 6 d'Anton Tchekhov (l'auteur y montre les conditions subies par les internés psychiatriques et l'arbitraire des internements) et *Le Cerceau* de Victor Slavkin (« L'Homme d'aujourd'hui n'a pas en lui la force de vivre d'idéaux », commente A. Vassiliev, metteur en scène, à propos du texte où se cachent des réflexions sur la vie). □ L. L.

THEATRE FRANCOPHONE, THEATRE VIVANT

Limoges, capitale des francophonies ? Pour la cinquième année, au mois d'octobre, le festival du même nom a réuni des comédiens, metteurs en scène, écrivains et spectateurs de langue française du monde entier... et du Limousin.

Pour beaucoup de comédiens, surtout ceux qui viennent du tiers monde, c'est l'occasion de rencontrer des compagnies qu'ils ne pourraient jamais voir chez eux. (C'est surtout le cas des compagnies africaines). C'est même, pour les comédiens malgaches, l'unique occasion de se confronter à un public, car il n'existe plus de salle à Madagascar (on n'y diffuse que des pièces radiophoniques). Et de parler de leur pays, des difficultés sociales, de l'expropriation des paysans. « Finalement, dans le Limousin ou à Madagascar, on a les mêmes problèmes », constatait étonné un paysan de la Haute-Vienne, après la représentation du Prince de l'étang.

C'est encore, sur fond de chantiers et buildings, la vie des loubards ivoiriens. « Ceux qui ont une tête dans l'an 2000 et un pied au village », commente Souleymane Koly, metteur en scène, à propos de sa dernière création, une comédie musicale où, comme très souvent dans le théâtre africain, musique et danse ont une place prépondérante.

De cette manifestation résultent des rencontres tous azimuts, de manière officielle ou informelle.

L'expérience des « pièces en transit » réunit par exemple en atelier quatre équipes d'artistes sur un même texte dont ils sont, au premier abord, séparés par leur culture et leur pratique linguistique. Quatre « auteurs en résidence » bénéficient par ailleurs d'une bourse de trois mois pour travailler dans le Limousin.

Traces inattendues et multiples dans les quinze villes et villages qui participent au festival. A Eymoutiers, le village est décoré d'œuvres d'artistes africains contemporains. A Saint-Junien, après avoir hébergé des acteurs du Burkina-Faso et découvert la pauvreté du pays, des habitants ont créé une association d'aide. L'ambition du festival se réalise peu à peu. Un réseau se tisse entre l'Europe francophone et les autres continents.

L. L.

Une interview de Vieira da Silva

LA DISCRETION LUMINEUSE



NICOLE LEJEUNE

Maria Helena Vieira da Silva vient d'avoir 80 ans. A cette occasion, une importante rétrospective de son œuvre est présentée au Grand Palais jusqu'au 21 novembre (voir *Différences*, octobre 1988). A un âge où l'introspection, le souvenir de ceux que l'on a aimés nourrissent la vie intérieure, Vieira da Silva sort de la réserve où elle s'est toujours tenue. Non pas qu'elle l'aie réellement voulu. Interviewée, sollicitée, conviée de toute part, elle n'abandonne pas pour autant sa réserve naturelle ni son regard si particulier sur les choses de ce monde. Dans la vie comme dans ses toiles, Vieira da Silva nous livre une vision prismatique du monde : des

lignes, des touches de couleurs, des contradictions qui se croisent et cohabitent dans la subtilité de la lumière.

Membre du Comité d'honneur du MRAP depuis 1978, Vieira da Silva n'a cessé de défendre des idées de justice sociale, de droits des minorités ou de respect de la nature. En adhérant à diverses organisations humanitaires, à qui elle offre volontiers toiles ou lithographies, en réalisant des affiches pour la révolution portugaise, l'une en 1975, l'autre dix ans plus tard, en alertant ses amis — nombreux — sur la précaire condition des réfugiés roumains qui affluent aujourd'hui en

Hongrie fuyant le mégalomane Ceaucescu, elle remplit « avec bonheur » des demandes qui lui paraissent « justes ».

Tout ceci dans la plus grande discrétion, car pour cette artiste à présent reconnue comme majeure, son rôle, son existence même, c'est d'abord la peinture. La peinture dans laquelle elle a eu la chance de pouvoir baigner sa vie durant, avec ses amis et son mari, le peintre hongrois Arpad Szezes.

Dans son atelier du quatorzième arrondissement, où elle nous a reçus, de nombreux objets rappellent les racines, les voyages, les horizons de cette grande dame de l'art abstrait.

Différences : *Vous êtes née à Lisbonne en 1908. Très jeune, vous venez vivre à Paris. De 1940 à 1947, vous partez au Brésil avec votre mari, Arpad Szezes. Pourriez-vous nous rappeler dans quelles circonstances vous avez entrepris ces voyages, ces changements ?*

Maria Helena Vieira da Silva : Je suis venue en France à 19 ans parce que j'estimais que la peinture y était vivante. Il fallait que j'apprenne mon métier et je voulais rencontrer les maîtres. J'y suis restée, j'ai épousé Arpad en 1930 et nous sommes partis de Paris en 1940 à cause de la guerre, d'abord au Portugal, puis au Brésil, car mon mari était juif hongrois. Il était donc très dangereux qu'il reste en Europe, même au Portugal où tout le monde prévoyait avec effroi une invasion allemande. D'ailleurs, j'ai vécu longtemps avec l'ombre de la guerre à mes côtés, comme tous les gens de ma génération. Il y a eu celle de 1914. Puis les années intermédiaires, où l'on croisait les blessés de la Première Guerre mondiale, mutilés, gazés, en voyant se profiler la Seconde... Heureusement, ici, nous vivons en temps de paix depuis un certain temps déjà. Il n'y a rien de pire que la guerre. J'ai horreur de la guerre et de la destruction.

Différences : *Pensez-vous que certains dangers soient définitivement écartés ? La montée d'idées racistes en France ne vous fait-elle pas peur ?*

V. da S. : Vous savez, je suis si âgée que je pense, du moins j'espère, que je ne verrai pas le retour de telles horreurs, si elles pouvaient encore se développer. La résurgence de ces idées ne m'étonne qu'à moitié. Certains en ont gardé une nostalgie.

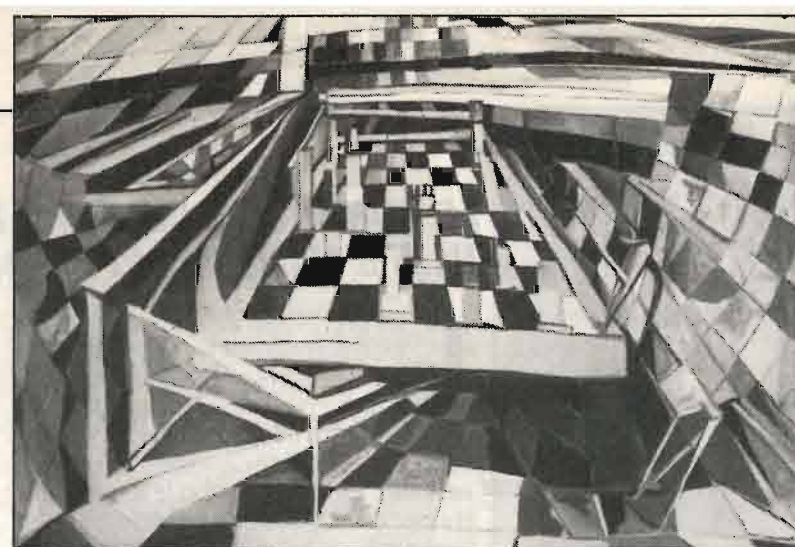
Il y a des mentalités si différentes dans le monde, tellement de contradictions, de surprises dans le bien et dans le mal ! Il existe un proverbe portugais qui exprime parfaitement cette idée : « *Ha maus que veem do bem* » (Il y a des maux qui viennent du bien.)

Différences : *Avez-vous exprimé toutes ces préoccupations dans votre peinture ?*

V. da S. : Une fois peut-être, en 1942, j'ai peint une toile que j'ai appelée *le Désastre*. Mais ensuite, je me suis dit que je ne pouvais pas continuer à faire des tableaux sur le malheur du monde, parce que, si je peins, c'est pour donner du bonheur, de la lumière. Si les gens avaient un peu d'imagination, ils verraient le monde différemment.

Différences : *Comment ressentez-vous l'évolution du monde actuel ?*

V. da S. : Je ne sais pas. Si un changement se produit dans la société, il est difficile d'en déterminer l'ampleur et la durée. Va-t-il s'installer ou se transformer en autre chose ? Tout peut s'arrêter et recommencer sous une autre forme. Renaître,



Echec et mat (1949)

comme dans l'art.

Prenez l'exemple de la ville et de tous ces embouteillages stupides. Il existe tout de même d'autres moyens de communication que ces voitures qui encombrent et polluent, ces autos immenses avec la plupart du temps une personne dedans. Cela évidemment pourrait changer par des transports en commun, des petites voitures, des hélicoptères... Il y a souvent des choses si bêtes ! Je me demande comment les gens font autant d'études pour en arriver là : coincés dans leur auto... C'est pour moi un non-sens. Sans parler de la pollution. Voilà pourquoi je n'ai pas une idée très fixe de ce monde. Autre exemple, la publicité. Je ne pense pas qu'elle fasse vendre quoique ce soit, c'est juste du gaspillage. Un immense gaspillage.

Différences : *Avez-vous l'impression que l'œuvre d'un artiste, la vôtre, est aussi transformée en un produit marchand ?*

V. da S. : Hélas, oui, mais ce n'est pas de ma faute. D'ailleurs, le circuit marchand n'est pas forcément mauvais, car il m'a permis de vivre de, et dans la peinture, ce qui est une très grande chance. Mais, vous voyez, j'ai reçu très peu d'argent pour mes tableaux, ceux qui sont exposés à Paris maintenant, par exemple. Encore aujourd'hui, je reçois beaucoup moins que le prix pour lequel ils sont vendus. Mais enfin, faut-il toujours penser à ce qui est bien et à ce qui est mal ? Si en mangeant un morceau de viande vous pensez qu'il vient d'un animal que l'on a tué, si vous supposez aussi que les choux, les salades, l'herbe souffrent quand on les arrache, peut-être alors n'allez-vous plus consommer que des fruits et des céréales qui correspondent à un cycle naturel de la vie. Est-ce vraiment possible ? Et la souffrance, c'est encore bien pire que le système marchand.

Différences : *Une grande exposition, à Lisbonne à la fondation Calouste Gulbenkian cet été, une rétrospective au Grand Palais, des honneurs, des interviews, des affiches de vos œuvres sur les murs et dans le métro. Qu'en pensez-vous ?*

V. da S. : Ça m'étonne complètement. J'ai l'impression que ce n'est pas moi, qu'il y a une autre femme qui reçoit tout cela, un double... Je trouve cela vraiment surprenant. D'autant plus que quand j'ai commencé à travailler, la peinture était encore une activité minoritaire, élitiste. Voir cette énorme demande du public, ces queues aux musées, m'étonne et me réjouit. Comment expliquer un tel phénomène ?

Différences : *La peinture peut être un moyen de revenir à l'authentique, à la matière et au rêve intérieur dans un monde dont vous souligniez tout à l'heure les aspects factices et les non-sens.*

V. da S. : Peut-être. Je n'ai pas d'explication à cela.

Différences : *Les racines culturelles ont-elles pour vous de l'importance ? Vous sentez-vous profondément portugaise, française ?*

V. da S. : Je suis née à Lisbonne. La culture, l'art portugais m'ont, bien sûr, marqué et influencent profondément ma peinture. Les carreaux de faïences, la lumière de la ville, la mer. D'ailleurs, mon mari qui était hongrois m'a fait voir le Portugal avec d'autres yeux. Il avait un regard différent, il connaissait l'Adriatique, mais il n'avait jamais vu l'océan Atlantique. Il en a souligné pour moi toutes les nuances. J'ai vu le Portugal avec des yeux neufs.

Vivre à Paris a été pour moi le moyen de rencontrer des œuvres, des peintres, de vivre dans la peinture. Au Brésil, j'ai noué des amitiés profondes, avec le poète Cecilia Meireles, par exemple. Pour moi, les racines portugaises restent primordiales.

Différences : *Vous dites : « Je suis comme un poisson dans l'eau, je ne sais pas comment est la vie en dehors de la peinture. » Cela laisserait supposer que vous vous situez en dehors de tout combat social ?*

V. da S. : C'est vrai, je ne sais rien faire d'autre que de la peinture. Si dans ma tête, je suis avec le monde entier, moi-même, je suis peintre. Mais lorsque l'on me demande quelque chose pour une idée juste, je le fais avec bonheur. □

Propos recueillis par
VERONIQUE MORTAIGNE

AGENDA NOVEMBRE

4 Soirée raï au Caf'OMJA d'Aubervilliers avec Cheb Tati (21 heures) et le 12 novembre, un des groupes rélévé au Printemps de Bourges : Fly and the tox, 125, rue des Cités, 93300 Aubervilliers. Tél. : 48.34.20.12.

6 Attention, dernière (mais prolongation possible) de *Trakiniaï*, de Sophocle par la Compagnie des Quatre-Chemins au théâtre du Soleil à Vincennes. La passion amoureuse de Déjanire exilée pour Héraclès et tragédie du désir qu'entre-coupent les chants de femmes maghrébines. Un texte à redécouvrir. Tél. : 43.74.24.08.

12 L'Association pour les langues et cultures d'origine (ALCO) organise pour son dixième anniversaire un colloque sur l'interculturalité. Ce sera à la Maison de la culture d'Amiens. Contact : 13, rue René-Fonck, 80080 Amiens.

12 Jusque en février, la fondation Dapper présente *Art et mythologie, figures Tshokwe*, sous le patronage du gouvernement angolais. Musée Dapper, 50, avenue Victor-Hugo, 75116 Paris. Tous les jours de 11 heures à 19 heures.

14 Gilles Servat, l'un des bardes bretons les plus tonitruants est à Paris. Pas folkeux pour un sous, mais des choses à dire et bien dites. Au TLP Dejazet à 20 h30 (Paris).

15 Première de la pièce de Pierre Bourgeade, *Le Camp* au Théâtre 14, 20, avenue Marc-Sangnier, 75014 Paris. Réservation : 45.45.49.77.

18 Le Centre de recherches Caraïbes-Amériques (CERCAM) organise à Paris un colloque sur la Méditerranée des Caraïbes et la Révolution française aux XVIII^e et XIX^e siècles. Contact : Nelly Schmidt, université Paris X Nanterre, 200, avenue de la République, 92000 Nanterre.

21 Au New Morning : Archie Shepp et Horace Parlan. Le Shepp ? Oui, le Shepp, à 22 heures (voir adresse plus haut).

21 Concert pour un monde sans torture, à la salle Favart de l'Opéra-Comique de Paris, à l'initiative de l'ACAT. Pierre Amoyal en concert et *La Prison* avec l'orchestre philharmonique d'Europe. Réservation : 3 FNAC.

23 Et pour une semaine, les rencontres audiovisuelles et le centre culturel du Mexique présentent *Aspects du cinéma mexicain*. Des films connus (de Buñuel en particulier) et inconnus. A découvrir donc à la salle Jules-Ferry, 29, rue d'Ulm, 75005 Paris. Tél. : 46.34.90.09.

24 Moussorgsky, Prokofiev et Chostakovitch au programme de l'Orchestre national de Lille, à 20 h 30 au théâtre de Calais. Egalement le 25 à Boulogne-sur-Mer, le 26 à Douai, le 28 à Petite-Forêt et le 29 à Lille (à l'auditorium).

LE ROMANCIER DU CAIRE PAR EXCELLENCE, Naguib Mahfouz, prix Nobel de littérature

Le prix Nobel au « doyen » du roman égyptien est le premier attribué à un écrivain arabe et c'est justice pour le plus grand représentant de la littérature moderne arabophone la plus vivace et la plus historiquement cohérente, celle de l'Égypte (même si le naturalisme réaliste de Mahfouz est aujourd'hui contesté par l'avant-garde d'une littérature en plein renouveau effervescent du Golfe à l'Atlantique).

De mes années passées au Caire, je me rappelle un monsieur digne et affable qui chaque jour rencontrait autour de multiples cafés ses amis écrivains au fameux et historique café *Riche* au centre du Caire près de la place Soliman Pacha. Lorsque je suis allé l'interviewer, pour *le Progrès égyptien* et *France Pays-Arabs* en 1972, dans le gratte-ciel d'Al-Ahram où il était chroniqueur littéraire, voici ce qu'il me disait, aimable gentleman du peuple de la Gamaleyyia (près d'Al-Azhar), où il est né en 1912 et dont il n'a pratiquement jamais bougé. « *Je suis né ici* (près d'Al-Azhar), *dans ce monde très simple, très étroit et surpeuplé... Dans ces quartiers où le petit peuple cairote vit, c'est toute l'Égypte, même si ses façons de vivre diffèrent sensiblement d'avec celles de la campagne : il a les mêmes tendances à la religiosité, le même humour, les mêmes liens de famille écrasants* ». Est-il un écrivain politique ? « *Oui. Ce qui me pousse à écrire c'est la politique, à 100 %* ».

Parmi la trentaine de romans qu'il a publiés, sa monumentale *Trilogie*, (*Le Palais du désir*, *Impasse des deux palais*, déjà traduits chez Lattès, *La Sucrerie* devant paraître chez le même éditeur en

1989), a obtenu le Prix national égyptien de littérature en 1957, description sur trois générations du développement politique, intellectuel et social d'une famille cairote de la bourgeoisie moyenne. Influencée par les idées socialistes et le marxisme, Mahfouz abandonne ensuite son style classique pour se montrer très critique à l'égard de la « nouvelle société » nassérienne et en 1966 son *Le Voleur et les Chiens* (traduit chez Sinbad en 1987) est un âpre réquisitoire contre le régime et sa police de classe, les chiens, qui traquent le héros, un voleur et son amie prostituée, héros poussé au crime par l'hypocrisie d'une société qui n'applique pas les principes pour lesquels le peuple s'est battu contre l'ordre ancien. Mais déjà, nous connaissions, en France, grâce aux éditions Sinbad son merveilleux *Passage des miracles*, traduit en 1970 et réédité en 1984, succulente chronique d'une impasse et de ses habitants dans la Gamaleyya près d'Al-Azhar. Sinbad annonce la traduction de *Récits de notre quartier* pour novembre 88. □

Yves THORAVAL



Naguib Mahfouz, dessin de G. Bahgory

QUELQUES LIVRES POUR LE PLAISIR

■ *Anthologie Africaine* de Jacques Chevrier. Chargé de mission de l'Unesco dans un nombre de pays africains, Jacques Chevrier est aussi universitaire spécialisé en littérature africaine. Il était donc l'homme de la situation pour nous proposer ce petit recueil. A découvrir, avec beaucoup de plaisir. Ed. Hatier, qui décidément fait de la belle ouvrage avec sa collection poche Monde noir.

■ *Mouna : gueule ou crève* d'Anne Gallois. C'est un drôle de bonhomme qui parle depuis des années aux coins des rues. La guerre, le racisme, la faim, la bêtise : Mouna a toutes les indignations et toutes les colères. Il fait rire ou il surprend mais il dérange surtout. Un Kamikase de la paix, disait Cabu. Portrait de l'artiste. Ed. Clancier-Guénéaud.

■ *Je suis tout seul et j'ai la fièvre*, de Gérard M. Princeau. Un enfant qu'on exile pour de bonnes (?) raisons et qui jamais ne

perdra l'idée de revenir sans son « Gouatemala » natal. Un livre dur, chronique d'un parcours impossible, et pourtant livre plein de chaleur. Ed. Buchet-Chastel.

■ *En attendant le bonheur*, de Maryse Condé, une Antillaise à la recherche de l'Afrique, d'elle-même en Afrique, ce pourrait être un pèlerinage à la recherche d'un passé. Le contre-pied est total, car l'Afrique est ici celle de la malnutrition, de la corruption et de la dictature. Maryse Condé frotte les rêves à la réalité d'une certaine Afrique. Est-ce la seule Afrique qui soit ? Ed. Seghers.

■ *Le guide de la protection sociale des étrangers en France*, par le GISTI. Un ouvrage complet et pratique. Indispensable au militant antiraciste, il est en plus très clair, avec adresses utiles et index alphabétique en fin de volume. A conserver en référence. Ed. la Découverte.

BLOC-NOTES

YVES THORAVAL

AFGHANE. Pour la première fois, des nouvelles afghanes d'aujourd'hui paraissent en traduction française : « *La Plaine de Caïn* » (Ed. Souffles) par une jeune femme écrivain, Spojmai Zariab, née en 1949 à Kaboul. Héritière de la tradition séculaire du conte persan (le persan est une des langues nationales d'Afghanistan), elle témoigne avec violence des bouleversements qu'a récemment connus son peuple et des traditions qui continuent à le souder.

DINET. Une nouvelle galerie d'art qui entend se consacrer à la promotion des artistes du Maghreb et du Proche-Orient, sous l'égide du patron, algérien, de Chaffoteaux et Maury, a emprunté au grand peintre français orientaliste converti à l'Islam, Etienne Dinet (1861-1929) son nom. Sur 600 m², la *Galerie Etienne Dinet* sera l'un des rares lieux avec l'Institut du monde arabe, à s'intéresser aux nouveaux talents, plus riches qu'on le soupçonne, de l'autre côté de la Méditerranée et dans la « Diaspora ».

EPAD. Epatant EPAD qui fête ses trente ans à la Défense en parsemant cette Mecque des hommes d'affaires et de bureaucrates (et de résidents) d'œuvres d'art qu'il a commandées pour entourer ce nouveau pôle de l'horizon parisien qu'est l'Arche de Spreckelsen : sculpture de Ben Jakober, bas-relief en bronze de Fenosa, mosaïque de Grateloup, « environnement lumineux », de Takis, sculpture en acier, de Venet, un jardin d'art à ciel ouvert et public.



Walid Khalidi

PHOTO. Chaque année, ça recommence, c'est désormais une tradition : Paris devient la capitale éphémère mondiale de la photographie lors du « mois nommé désir » de la photo, novembre. Carte blanche à la Vidéothèque de Paris (aux Halles), concours, prix et plus de 80(!) expositions dans les musées et les galeries, dans tous les quartiers pour redécouvrir ou découvrir les grands d'hier, d'aujourd'hui, et surtout de demain, des rois de la pellicule. Il ne faut pas en rater une et scruter attentivement les affichages, votre quotidien favori et autre *Pariscope*. Informations sur le programme dans les 3 FNAC.

Galerie Etienne Dinet : 30, rue de Lisbonne, 75008 Paris. Tél. : 42.56.43.26.

EPAD/Art 4 : 15, place de la Défense, Paris-la Défense. Tél. : 47.96.25.49.

IMA : 23, quai Saint-Bernard, 75005 Paris. Tél. : 46.34.25.25.

Mois de la photo : Paris-Audiovisuel : 35, rue La Boétie, 75008 Paris (programmes).

J.-P. Salomon

PALESTINIENNES. L'Institut du monde arabe avec l'exposition : *Mémoire de soie : costumes et parures de Palestine et de Jordanie* (jusqu'au 19 février 1989), au-delà des slogans, des prises de position politiques, rend le meilleur hommage possible à un peuple dont il semble que la terre entière soit liguée pour le rayer de la carte : en montrant les beautés de sa culture populaire séculaire, la collection d'une dame de Bethleem, qui a amassé, pour la mémoire future de son peuple, costumes, bijoux, parures de tous ordres, venus du secret des demeures et des profondeurs des souks.



28 Pour deux jours, Mint Juleps à 22 heures. C'est encore au New Morning. Des voix superbes et de quoi s'en mettre aussi plein les yeux avec *Jazz à voir*, gouaches, pastels et collages de Joëlle Patoux.

ET ENCORE. Les tambours du monde entier, du Burundi, d'Égypte, de Tunisie, d'Amazonie, des Antilles, d'Amérique, d'Iran, d'Inde, du Japon, de Chine..., devraient se retrouver au printemps prochain à Paris pour commémorer le bicentenaire de la Révolution française. Au départ, une idée simple : c'est au son du tambour que se sont joués les actes importants de la Révolution. Pourquoi ne pas les associer à la fête en l'élargissant au monde entier puisque le message révolutionnaire était universel ? Avec les participations déjà annoncées, les soutiens acquis (Mission du bicentenaire, Unesco, Fetaf et Caif), le pari n'est plus aussi fou qu'il pouvait le paraître. Il sera tenu au parc de la Villette. Un des rendez-vous musicaux du bicentenaire.

TRADITION L'Unesco lance, avec la société Audivis, la plus grande collection de disques de musiques traditionnelle du monde. Les titres proposés (140 !) sont désormais disponibles en disc-compact. Viennent de paraître : Maroc (musique de tradition arabe), Portugal, Les Peuls, le Chili et le Nord-Yémen. A venir très vite, la Bolivie, Bali, la Thaïlande, la Corée et la Biélorussie. Audivis, 34, rue des Peupliers, 75013 Paris.

A l'occasion du millénaire du baptême de la Russie, la fondation Mona Bismarck et l'association l'Icone organisent une exposition d'icônes anciennes, du 2 au 30 novembre. Entrée gratuite, tous les jours de 12 à 19 heures, 34, avenue de New-York, 75016 Paris.

Toujours pour le bicentenaire, les dessinateurs de *Regards* et *Graphisme* préparent un projet d'exposition de dessins humoristiques. Nos lecteurs connaissent bien ces dessinateurs qui, à plusieurs reprises, nous ont offert gracieusement leur concours. A signaler que l'exposition sera disponible en location et peut-être éditée en volume. *Regards* et *Graphisme*, BP 35, 10, rue Mermoz, 33290 Blanquefort.

Coup d'œil. Coup d'œil, est un petit agenda carré réalisé par La GRAF, une association dont plusieurs membres collaborent à *Différences*. C'est pratique, bien fait et illustré de photos et textes courts. Avec en prime des adresses utiles. Adopté ! (La Graf, 36, rue de Flandres, 75019 Paris. Prix : 58 F. □)



QUARANTE BOUGIES POUR LA DIGNITE

A quarante ans la Déclaration universelle des droits de l'homme n'a pas pris une ride. Mais les législations nationales, qui altèrent le sens et l'esprit de la Déclaration, ont besoin d'un sérieux lifting.

tés, impose le besoin d'aller plus loin dans la garantie du respect de la dignité humaine.

La Déclaration en elle-même a enrichi la philosophie des droits de l'homme de notions nouvelles. Aux concepts de « liberté », de « légalité » et d'« égalité » contenus dans la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789, celle de 1948 ajoute trois idées fondamentales : la nécessité de considérer la dignité de *chaque personne humaine*, la *solidarité et/ou responsabilité* de toute l'espèce humaine face au sort qui est réservé à chacune. Enfin, elle consacre l'émergence *des droits économiques et sociaux*.

La Déclaration introduit l'idée que les droits de l'homme ne sont pas éternels, dans le sens où ils ne sont pas donnés une fois pour toutes : l'action menée ou à mener pour conserver ou pour étendre ces droits se trouve ainsi moralement justifiée par une éthique universaliste. René Cassin, corédacteur de la Déclaration, prix Nobel de la Paix en 1968, explicitait ainsi la solidarité entre tous les hommes : « Il n'y aura pas de paix sur cette planète tant que les droits de l'homme seront violés en quelque partie du monde. » Dans la préface d'une brochure éditée par le MRAP, il développait une conception à la fois éthique et scientifique des valeurs prônées par la philosophie des droits de l'homme. Elles se définissent, disait-il, « comme une branche particulière des sciences sociales qui a pour objet d'étudier les rapports entre les hommes en fonction de la dignité humaine, en déterminant les droits et les facultés dont l'ensemble est nécessaire à l'épanouissement de chaque être humain ».

En plus de cet acquis philosophique par lequel la logique propre à chaque Etat est dépassée au profit d'une solidarité universelle, « la Charte internationale des droits de l'homme » s'est enrichie de deux pactes internationaux (inscrits à l'ordre du jour des travaux de l'ONU dès 1947).

Le premier, entré en vigueur le 3 janvier 1976, est relatif aux droits économiques et sociaux. Il traite notamment, et en détail, du droit au travail (art. 67), à la Sécurité sociale (art. 9), à un niveau de vie satisfaisant (art. 11),

L'Assemblée Générale des Nations unies, réunie à Paris, adoptait le 10 décembre 1948, le préambule et les trente articles composant le texte de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce document a exercé depuis une influence considérable dans le monde entier même s'il n'a qu'une valeur morale sans force exécutoire. D'autres textes et d'autres structures ont poursuivi la réflexion menée par les rédacteurs de la Déclaration. Mais la réalité, comparée aux normes et aux principes édic-

à la santé et à l'éducation (art. 13). Au 31 décembre 1987, 91 Etats l'avaient ratifié ou y avaient adhéré.

Le second pacte s'intéresse aux droits civils et politiques. Entré en vigueur le 23 mars 1976, il reprend les principes énoncés dans la Déclaration et affirme notamment le droit de tous les peuples à disposer d'eux-mêmes. Au 31 décembre 1987, 87 Etats avaient ratifié ce pacte ou y avaient adhéré. 40 Etats seulement dont la France récemment avaient signé à la même date le protocole facultatif se rapportant au pacte relatif aux droits civils et politiques. Le protocole dispose que le comité des droits de l'homme des Nations unies a compétence pour recevoir et examiner des communications émanant de particuliers, lorsque tous les recours internes disponibles ont été épuisés. Il permet également à un Etat partie d'intervenir auprès du comité s'il estime qu'un autre Etat partie ne s'acquiesce pas de ses obligations au titre du pacte. Nombre de pays, et pas des moindres se refusent à cette garantie mutuelle. On se demande quelle logique pousse les Etats à s'accorder sur des principes sans se donner les moyens du contrôle collectif.

Il faut signaler la possibilité juridique pour chaque Etat d'assortir de réserves les ratifications des pactes. En France, ces réserves portent pour plusieurs d'entre elles, sur la situation des immigrés. Dans une lettre datée du 18 juin 1985, adressée à tous les groupes de l'Assemblée nationale, le MRAP demandait au gouvernement et au Parlement d'annuler les réserves et déclaration interprétatives de 1980, date à laquelle la France a ratifié des deux pactes internationaux.

Au Carrefour international des droits de l'homme et des libertés (30/31 mai), le MRAP prenait position de la manière suivante : « L'article 13 du pacte prévoyant pour les étrangers, des protections légales contre les expulsions, le gouvernement français déclare que cet article « ne doit pas porter atteinte » aux dispositions en cours, qui assureraient alors (et assurent toujours avec la loi Pasqua NDLR) en la matière, des pouvoirs absolument sans partage à l'administration (...) ». Quant à l'article 27 (1), qui reconnaît aux minorités un certain nombre de droits spécifiques, le gouvernement français déclare qu'il « n'a pas lieu de s'appliquer, en se référant, de façon pour le moins sommaire à l'article 2 de la Constitution. Ajoutons enfin que les principes de la Déclaration se rapportant au droit de vivre en famille, à la responsa-

bilité parentale, aux discriminations liées à l'origine nationale) sont altérés par les restrictions au regroupement familial, à l'inégalité du droit aux allocations familiales des travailleurs immigrés dont les enfants sont restés dans le pays d'origine, et à toutes les atteintes portées à l'encontre des immigrés provenant de certains pays (quotas, seuil de tolérance, refus des enfants dans certaines écoles...).

Le combat pour les droits de



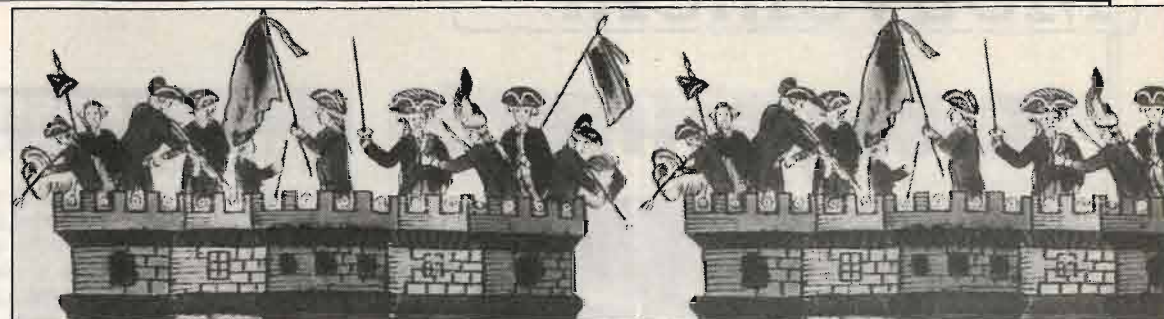
l'homme nécessite que ces droits sont appréhendés dans leur globalité pour tous les hommes et toutes les femmes. Les distorsions entre les principes à valeur universelle contenus dans la Charte internationale et les réglementations nationales posent la question de savoir lesquels doivent guider les autres dans le cadre d'objectifs fixés en commun par les Nations unies.

Le vote de la loi française contre le racisme est un exemple positif d'évolution de la législation nationale en fonction des principes internationaux. Ainsi, dès 1959, le MRAP présentait à tous les parlementaires français des propositions précises qui allaient devenir après quelques modifications, la loi française contre le racisme du 1^{er} juillet 1972. Lorsqu'en 1965, l'assemblée générale de l'ONU a adopté la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, le MRAP s'en est trouvé conforté : c'était une confirmation de la justesse de ses propres efforts. Il s'est donc employé à obtenir la ratification de la Convention. Celle-ci, intervenue le 18 juillet 1971, a permis de mettre l'accent sur les lacunes de la législation française par rapport aux obligations contractées au plan international. Alors que le gouvernement avait jusque-là rejeté les propositions de loi élaborées par le MRAP (et reprises par des députés de tous les groupes), les déclarant sans objet, il a été amené à modifier son attitude devant la force de l'argument nouveau qui, désormais, s'ajoutait à ceux précédemment avancés. Au printemps 1972, le processus conduisant au débat parlementaire était enfin engagé. Fait rare, le vote de la loi fut unanime, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat.

En somme, le combat contre les discriminations et pour les droits de l'homme est long, difficile, parfois complexe mais il n'est pas vain. Les réglementations internes aux Etats doivent progressivement s'adapter aux principes internationaux des droits de l'homme. Et non l'inverse. Pour faire triompher la dignité de tous les hommes. □

C. B.

(1 Cf. encadré.



17 OCTOBRE : LA MISERE SUR LE PARVIS DES LIBERTES

Depuis l'année dernière, le mouvement international ATD-Quart Monde (1) organise le 17 octobre une commémoration aux victimes de la misère sur le parvis des Libertés-et-des-Droits-de-l'Homme à Paris. Le Père Wresinski, animateur du mouvement jusqu'à son décès il y a quelques mois, affirmait avec force : « Là où les hommes sont condamnés à vivre dans la misère, les droits de l'homme sont violés, s'unir pour les faire respecter est un devoir sacré ». On se souvient du double constat auquel aboutissait le rapport qu'il a présenté à la fin de l'année 1987 au Conseil économique et social sur la « grande pauvreté et la précarité économique et sociale » : d'une part, « les droits élémentaires dus à chacun ne sont pas garantis à tant d'hommes et de femmes trop en dehors de toute vie politique, culturelle, sociale et religieuse », et d'autre part, « l'exclusion à laquelle sont condamnés ceux qui vivent la grande pauvreté entraîne progressivement et tragiquement sans que quiconque ait la volonté de nuire, l'homme de la misère à ne plus se reconnaître et n'être plus reconnu comme sujet de droit, ni comme véritablement homme ». Un appel (2) est lancé aux défenseurs des droits de l'homme afin que de fermes engagements soient pris pour mettre fin à cette terrible plaie que constituent la misère, la faim, l'isolement de millions de personnes en France et dans le monde.

(1) Cf. Différences N°71 octobre 1987 dont le dossier est consacré à ATD-Quart Monde : deux millions d'exclus.

(2) Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat Général du Mouvement International ATD - Quart Monde 107, avenue du Général Leclerc, 95480 Pierrelaye - France

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES

Article 2

1. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à respecter et à garantir à tous les individus se trouvant sur leur territoire et relevant de leur compétence les droits reconnus dans le présent Pacte, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

2. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à prendre, en accord avec leurs procédures constitutionnelles et avec les dispositions du présent Pacte, les arrangements devant permettre l'adoption de telles mesures d'ordre législatif ou autre, propres à donner effet aux droits reconnus dans le présent Pacte qui ne seraient pas déjà en vigueur.

3. Les Etats parties au présent Pacte s'engagent à :
a) Garantir que toute personne dont les droits et libertés reconnus dans le présent Pacte auront été violés disposera d'un recours utile, alors même que la violation aurait été commise par des personnes agissant dans l'exercice de leurs fonctions officielles ;
b) Garantir que l'autorité compétente, judiciaire, administrative ou législative, ou toute autre autorité compétente selon la législation de l'Etat, statuera sur les droits de la personne qui forme le recours et développer les possibilités de recours juridictionnel ;
c) Garantir la bonne suite donnée par les autorités compétentes à tout recours qui aura été reconnu justifié.

Article 13

Un étranger qui se trouve légalement sur le territoire d'un Etat partie au présent Pacte ne peut en être expulsé qu'en exécution d'une décision prise conformément à la loi et à moins que des raisons impérieuses de sécurité nationale ne s'y opposent, il doit avoir la possibilité de faire valoir les raisons qui militent contre son expulsion et de faire examiner son cas par l'autorité compétente, ou par une ou plusieurs personnes spécialement désignées par ladite autorité, en se faisant représenter à cette fin.

Article 27

Dans les Etats où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques, les personnes appartenant à ces minorités ne peuvent être privées du droit d'avoir, en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre langue.

Article 23

1. La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'Etat.
2. Le droit de se marier et de fonder une famille est reconnu à l'homme et à la femme à partir de l'âge nubile.
3. Nul mariage ne peut être conclu sans le libre et plein consentement des futurs époux.
4. Les Etats parties au présent Pacte prendront les mesures appropriées pour assurer l'égalité de droits et de responsabilités des époux au regard du mariage, durant le mariage et lors de sa dissolution. En cas de dissolution, des dispositions seront prises afin d'assurer aux enfants la protection nécessaire.

■ ■ ■ suite page 34

Citoyenneté



Depuis un certain temps, on parle de la citoyenneté, terme qui a surgi lors de l'action menée par des jeunes issus de l'immigration réunis en associations, notamment de jeunes d'origine maghrébine. Pour faire entendre leur voix, on se souvient qu'ils ont organisé en 83-84-85 des marches à travers la France pour sensibiliser l'opinion publique à l'égalité des droits.

Ils ont alors émis l'idée de dissocier le terme citoyenneté de celui de nationalité pour bien montrer qu'ils voulaient avoir le droit de cité et exprimer pleinement leurs droits de citoyens. A cette occasion, pour mettre l'accent sur leur situation de nouveaux citoyens, a été créée la notion de nouvelle citoyenneté.

Même si cette notion a besoin d'être définie, même si elle n'est pas très claire (elle superpose, en effet, à la fois le plan du droit et l'exercice de ce droit), elle a le mérite de nous faire prendre conscience à tous de l'engagement civique qu'elle sous-tend.

Le MRAP qui est en lien depuis de nombreuses années avec ces associations, qui a contribué à la réalisation des marches à travers la France où ses comités locaux se sont mobilisés, et participé aux récents états généraux de l'immigration où se sont retrou-

vés un grand nombre d'associations d'immigrés, de jeunes issus de l'immigration et d'associations de solidarité, a décidé d'apporter sa pierre à la réflexion collective et de mener un combat pour l'égalité des droits sans exclusive.

En s'appuyant sur des positions prises depuis le Congrès de Pantin en juin 1985, au Congrès de Paris en novembre 1987, sur son intervention au Conseil de l'Europe (*Différences*, n° 74 de janvier 1988) il veut profiter du bicentenaire de la Révolution française pour que cette expression quotidienne de la citoyenneté débouche rapidement sur le droit de vote en général. Ses positions sur le droit de vote et d'éligibilité des immigrés en France sont disponibles au siège ainsi qu'un argumentaire. Conscient des difficultés qui se dressent pour une telle obtention, il fera tout ce qui en son pouvoir, à tous les niveaux, pour que le droit de vote, expression suprême de la citoyenneté devienne réalité. C'est pourquoi, il lance sur ce thème, à l'instar d'autres associations et avec elles, une grande campagne sur l'ensemble de la France pour une citoyenneté réelle. Ces mêmes pages s'en feront régulièrement l'écho.

René MAZENOD

POSITIONS

■ **ALGERIE** Le MRAP, qui a soutenu la lutte de libération du peuple algérien, s'est toujours montré solidaire de ses efforts pour le développement économique, social et culturel ainsi que de ses aspirations au mieux-être, à la justice et au progrès. Après les dramatiques événements de ces derniers jours, le MRAP, frappé par l'exaspération de la jeunesse, choqué par le sang versé, exprime sa très vive préoccupation. En ces jours de tension et d'angoisse, il se sent proche en particulier de la population d'origine algérienne en France.

Déjà, la maveillance envers cette communauté cherche dans la situation de nouveaux prétextes à se manifester. Le MRAP met en garde contre toutes tentatives d'exploiter à des fins racistes le drame actuel de l'Algérie et les interrogations

■ BULLETINS RACISTES

Le MRAP a reçu des exemplaires d'une profession de foi intitulée « Trop d'immigrés - la France aux Français » distribuée dans plusieurs cantons à l'occasion des élections du 25 septembre. Le MRAP a saisi immédiatement le garde des Sceaux et le ministre de l'Intérieur. Attirant leur attention sur le fait que ce texte contrevient à la loi

française contre le racisme, il leur a rappelé que des bulletins de vote de la même veine avaient été déclarés illicites, par décision du tribunal d'instance de Pontoise le 28 mars 1987... (22 septembre).

qu'il engendre dans l'opinion publique (11 octobre). N.B. Contrairement à ce que peut laisser croire une dépêche d'agence et un article paru dans la presse, ce communiqué est la seule prise de position du MRAP après les événements d'Algérie. Le MRAP a participé à la manifestation parisienne du 13 septembre, en solidarité avec le peuple algérien.

■ NOUVELLE-CALÉDONIE

Le MRAP se félicite de l'accord conclu entre le FLNKS et le RPCR à Matignon sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie. Il salue l'esprit de responsabilité des différentes parties qui ont contribué à cet accord. Il appelle les hommes et les femmes épris de justice, d'égalité et de paix à soutenir en se mobilisant massivement pour le oui au référendum, le 6 novembre. Ils permettront, par cet acte de civisme, de sceller la mise en route d'un processus qui va vers la promotion du peuple kanak et de ses droits dans le cadre d'un dialogue permanent entre les communautés (5 octobre).

RACISME?



le mrap sur minitel :
3615 taper mrap

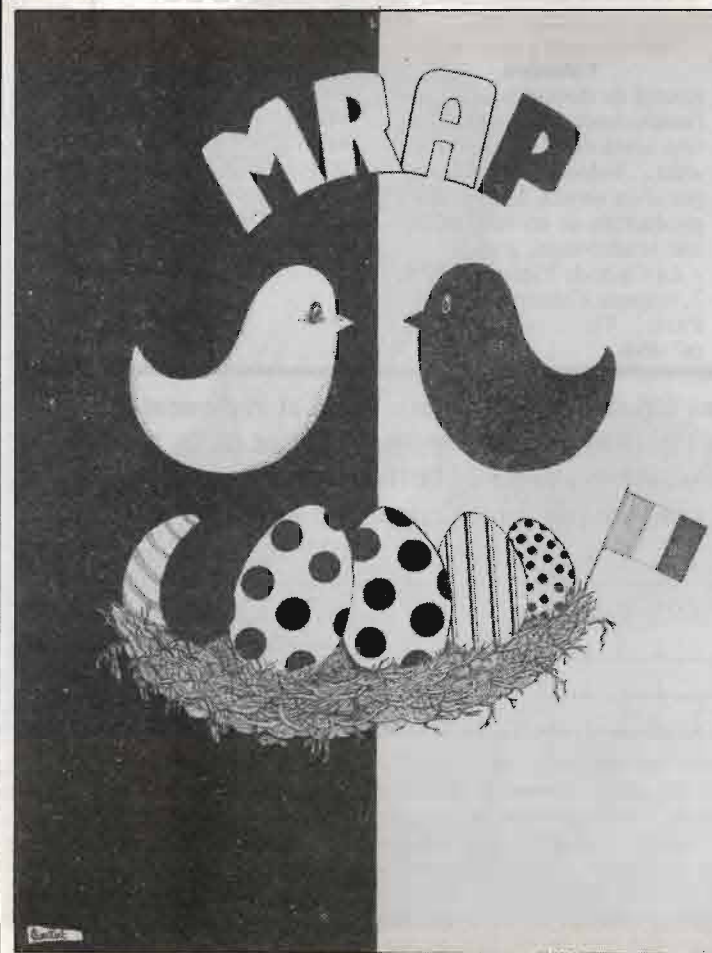
APPEL A CITOYENS CHERCHEURS

Les deux siècles qui nous séparent de la Révolution française ne sont pas des tranches chronologiques suivant un long chemin tranquille... L'histoire de la « citoyenneté » est riche, complexe et diverse. C'est autour de cette notion fondamentale et des réalités qu'elles recouvre que le MRAP organise au printemps de 1989 un colloque intitulé « Deux cents ans de citoyenneté ». Coordonné par Jean Bart, professeur d'histoire du droit à l'université de Dijon, avec la participation de Michel Vovelle directeur de l'institut d'histoire de la Révolution française et président de la Commission nationale de recherche historique pour le bicentenaire de la Révolution française, ce colloque doit donner lieu à une analyse comparatiste du couple « nationalité/citoyenneté », en sortant des limites de l'Hexagone. L'approche sera pluridisciplinaire afin de cerner au mieux, et par divers angles, des notions qui peuvent se confondre, se distinguer, se transformer... Le MRAP lance ici un appel à contributions aux chercheurs (linguistes, sociologues, ministres, philosophes, etc.) désirant participer directement (par le biais d'interventions) ou indirectement (informations, réflexions, organisation) à notre rencontre. Le programme définitif sera établi en fonction des propositions de communications qui parviendront aux organisateurs. Ces projets de participation pourront s'articuler autour des trois axes de recherche suivants :

- Définitions de la citoyenneté et de la nationalité : l'apparition et l'emploi des mots, les contours juridiques des notions, les enjeux politiques des définitions.
- L'acquisition de la « qualité » de citoyen : la naissance, le sol, la volonté de l'individu et/ou de l'Etat.
- Le contenu de la citoyenneté : droits ou privilèges, devoirs et responsabilité, civisme et patriotisme.

Adresser vos propositions au siège du MRAP, 89, rue Oberkampf, 75011 Paris. Contact : Chérifa Benabdessadok.

Au printemps dernier, la fédération du Vaucluse du MRAP a organisé un concours de dessin d'enfants. Voici l'affiche lauréate, sélectionnée parmi de très nombreuses autres. Bravo !



Différences - N° 83 - Novembre 1988

ACTIONS

■ **APARTHEID.** Le 11 octobre est la journée internationale des prisonniers politiques. Dès le 8, les militants du MRAP ont distribué un tract appelant à manifester. Le 11, le MRAP a participé à la manifestation organisée avec la Rencontre nationale contre l'apartheid, le MAA et l'AFASPA devant l'ambassade d'Afrique du Sud à Paris.

■ **AVIGNON.** Le comité local du MRAP a sorti un tract contre le parallèle raciste établi par l'extrême droite : immigration = chômage. Citant l'exemple de Montbéliard où le départ de plusieurs centaines de familles immigrées a conduit à la fermeture de commerce, de classes et, finalement, à la disparition de tout un tissu économique, aggravant encore le chômage dans la région.

■ **NANTES.** Dans son journal, le Pont transcouleurs, la Fédération MRAP lance une pétition au président de la République pour « les droits des immigrés et de leurs familles ».

■ **MONT-DE-MARSAN.** Le comité local a participé au cinquième Forum des associations, fête locale qui regroupait de très nombreux participants.

■ **RODEZ.** La nouvelle citoyenneté était au centre du débat organisé par le MRAP local. Une question d'actualité à quelques mois du bicentenaire de la devise « Liberté, égalité, fraternité ».

■ **MALLEMORT.** Les comités de Châteaurenard, Eyragues, Mallemort, Tarascon, Rognonas et Saint-Rémy-de-Provence réagissent après une agression à coups de fusil contre

la maison d'un responsable d'une association d'alphabétisation des immigrés.

■ **NOBEL.** Charles Palant, Albert Lévy et Pierre Paraf, membres de la présidence du MRAP, cosignent l'appel lancé pour que le Nobel de la paix 1988 soit attribué à Nelson Mandela, le plus ancien prisonnier politique du monde, toujours enfermé dans les geôles de Pretoria.

■ **HAUTE-VIENNE.** Musiques du monde 88, c'était le nom du festival mis sur pied par la fédération du MRAP, fin septembre. Gros succès pour une manifestation qui regroupaient aussi bien des artistes cambodgiens que limousins, iraniens et argentins.

■ **NANTES.** Intervention du comité local, au côté d'autres associations, pour faire respecter le droit à la différence religieuse dans les cantines scolaires. Des enfants musulmans (400) s'étaient vu proposer un menu unique comportant de la viande de porc. Problème réglé après une rencontre avec les élus locaux.

■ **TARARE.** La presse locale (Lyon Matin) annonce la création d'un comité local du MRAP. Bienvenu !

■ **CHATEAUDUN.** La fédération MRAP d'Eure-et-Loir a organisé une soirée d'information sur la Nouvelle-Calédonie. L'ethnologue Patrice Godin a expliqué à près de 150 personnes la situation réelle du territoire.

■ **PAU.** Le comité palois a décidé de lancer une campagne d'actions pour l'abrogation de la Loi de 86 (loi Pasqua).

■ **RIVAROL CONDAMNÉ** Par jugement du 12 octobre, la première chambre du tribunal de grande instance de Paris a condamné le directeur de publication du journal d'extrême droite, Rivarol, à verser au MRAP des indemnités de 15 000 F, ainsi qu'à la publication du jugement à ses frais, pour l'avoir diffamé en le traitant de « courroie de transmission du Parti communiste » (14 octobre).

Bons de soutien

Résultat du premier tirage. Le n° 140 921 gagne un Compact Disc. Le gagnant sera directement contacté par courrier.

LA GAMME MAJEURE



legal
Le Goût